

Comité Syndical Réunion du 18 octobre 2019 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 18 octobre 2019 à 14h dans les locaux de Roannais Agglomération à Roanne.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 1er juillet 2019**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Adhésion à l'Etablissement public Loire**
4. **Actualisation des articles 2 et 3 des statuts de l'Etablissement**
5. **Décision modificative n°2 pour l'exercice 2019**
6. **Fixation du taux 2019 de la redevance soutien d'étiage**
7. **Point d'information sur le soutien d'étiage 2019**
8. **Qualité des eaux des retenues de Naussac et de Villerest**
9. **Occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest**
10. **Subventions « Patrimoine »**
11. **Affectation de crédits de reports**
12. **Feuilles de route des SAGE portés par l'Etablissement**
13. **Emergence d'un projet de territoire de gestion de l'eau sur le bassin Allier aval**
14. **Projet de contrat territorial sur la plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne**
15. **Restitution de l'édition 2019 de la semaine de REV (REVue de projets recherche-gestion)**
16. **Projet d'aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
17. **Gestion du personnel**
18. **Adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement**
19. **Débat d'orientations budgétaires 2020**
20. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

DEPARTEMENTS

M. François BERGER	Haute-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
Mme Carole CHENUET	Saône-et-Loire
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Jérémie LACROIX	Loire
Mme Catherine LHERITIER	Loir-et-Cher
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-Pierre BERGER	Saint Etienne Métropole
M. Philippe COULON	CC Riom Limagne et Volcans
M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
M. François DUMON	Vierzon Sologne Berry
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Joseph KUCHNA	Vichy Communauté
M. Rémy VIROULAUD	Limoges

SICALA

M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
Mme Cécile GALLIEN	Haute-Loire

Délégations de vote

M. Jean-Pierre BELLEIL (CC Pays d'Ancenis) à M. Rémy VIROULAUD

M. Georges BORDAT (CC Le Grand Charolais) à M. Philippe SCHAAL

M. Claude CHANAL (CC Romorantinois et Monestois) à M. Jean-Pierre GUÉRIN

M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire) à M. Jean-Pierre BERGER

Mme Frédérique COLAS (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté) à Mme Carole CHENUET

M. Sylvain DARDOULLIER (CC Loire Forez) à Mme Christiane JODAR

M. Alain DESSERT (Moulins Communauté) à M. Joseph KUCHNA

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Xavier DUPONT

M. Christian DUMAS (Conseil régional Centre-Val de Loire) à M. François DUMON

M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. François BERGER

Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Nadine RIVET

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à Mme Marie-Hélène MILLET

M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER

M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Georges ASSEZAT

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Jérémie LACROIX

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Louis DE REDON

M. Jean-Luc POIDEVINEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à Mme Cécile GALLIEN

Mme Michelle RIVET (Conseil régional Centre-Val de Loire) à M. Bernard SAUVADE

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRÉCHET

Excusés

Mme Stéphanie ANTON

M. Patrick BAGOT

M. Christian BARLE

M. Jean-Pierre BELLEIL

M. Jean-Luc BERGEON

M. Fabrice BOIGARD

M. Georges BORDAT

M. Hicham BOUJLILAT

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Jean-Paul BRINGER

Mme Andréa BROUILLE
M. Claude CHANAL
M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Christian CHITO
Mme Frédérique COLAS
M. Michel CONTOUR
M. Sylvain DARDOULLIER
M. Jean-Louis DEMOIS
M. Alain DESSERT
Mme Isabelle DEVAUX
M. Pierre DOURTHE
M. Christian DUMAS
M. Bruno DURAND
M. Thierry GAILLARD
M. Laurent GERAULT
Mme Chantal GIEN
M. Jacques GUEGNARD
Mme Françoise HAMEON
M. Freddy HERVOCHON
M. Alain HERTELOUP
M. Guy HOURCABIE
M. Jean-Charles JUHEL
Mme Brigitte LARDY
M. Didier LAVILLE
M. Jean-Claude LEBLANC
M. Bruno LIANCE
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ
Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gérard MALBO
M. Gabriel MAQUIN
M. Louis-François MARTIN
M. Eric MESEGUER
M. Jean-Claude MORIN
M. Bernard PALPACUER
M. Jean-Luc POIDEVINEAU

Mme Nathalie POIRIER
M. Eric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Michelle RIVET
Mme Bernadette ROCHE
Mme Nathalie ROUSSET
M. Henri SABAROT
Mme Dominique SARDOU
M. Jean-Pierre TAITE
Mme Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux
Mme Marine BOULANGER, chargée de modélisation et logiciels dédiés aux barrages de Naussac et Villerest
Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|----------|--|
| 19-52-CS | Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 1er juillet 2019 |
| 19-53-CS | Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et la composition de ses instances |
| 19-54-CS | Adhésion à l'Etablissement de Loire Forez Agglomération |
| 19-55-CS | Adhésion à l'Etablissement de Territoires Vendômois |
| 19-56-CS | Actualisation des articles 2 et 3 des statuts de l'Etablissement |
| 19-57-CS | Décision modificative n°2 du budget principal 2019 |
| 19-58-CS | Décision modificative n°2 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2019 |
| 19-59-CS | Décision modificative n°2 du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2019 |
| 19-60-CS | Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe |

- 19-61-CS Taux 2019 de la redevance soutien d'étiage
- 19-62-CS Suivi de la qualité des eaux des retenues de Naussac et de Villerest pour la période 2020-2022
- 19-63-CS Barrage de Villerest – Autorisation de l'Agence Week&Sport et de l'Union Sportive de Villerest de traverser une parcelle propriété de l'Etablissement
- 19-64-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de Communes du Haut-Allier (48)
- 19-65-CS Attribution d'une subvention à la Maison de la Loire d'Indre-et-Loire (37)
- 19-66-CS Attribution d'une subvention à l'association « Artaix Mémoire d'Outre Loire »
- 19-67-CS Affectation de crédits de reports
- 19-68-CS Affectation de crédits de reports
- 19-69-CS Feuilles de route des SAGE portés par l'Etablissement
- 19-70-CS Emergence d'un projet de territoire de gestion de l'eau sur le bassin Allier aval
- 19-71-CS Projet de contrat territorial sur la plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne
- 19-72-CS Accroissement temporaire d'activité au sein du service des barrages
- 19-73-CS Mise en place d'une astreinte d'exploitation pour la gestion des systèmes d'endiguement
- 19-74-CS Prolongation de poste au sein du Service Aménagement et Gestion des Eaux
- 19-75-CS Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
- 19-76-CS Adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement
- 19-77-CS Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020
- 19-78-CS Opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons de novembre 2019 à octobre 2020

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, je vais vous demander de prendre vos places, si vous le voulez bien. N'hésitez pas, si vous voulez un petit café, ou de l'eau. L'eau qu'on vous propose, en carafe, est de l'eau du Syndicat Roannaise de l'Eau, que j'ai l'honneur de présider. Cette eau vient des Monts de la Madeleine, de deux barrages. Il faut savoir que jusqu'en 1964, il n'y avait même pas d'usine de potabilisation. L'eau arrivait directement à Roanne. On est maintenant obligé d'en avoir une mais l'eau est filtrée par les tourbières, ainsi de suite, et à l'amont de nos barrages il n'y a aucune industrie, pas d'agriculture, pas d'élevage. Ce sont les Monts de la Madeleine, c'est une autre qualité, assez intéressante aussi pour notre industrie. On a beaucoup d'agro-alimentaire qui s'installe à Roanne par rapport à cette eau de qualité. J'en suis heureux et j'espère que vous apprécierez.

Je voulais encore vous remercier - ceux qui nous suivent depuis hier et ceux qui sont arrivés aujourd'hui - par rapport au timing, très serré. Vous avez joué le jeu et je voulais vous en remercier aussi. Vous voyez, il est 14h09 et on est en position. Quelques personnes vont encore nous rejoindre. Mais je tenais vraiment à vous remercier, c'est important, et j'espère que vous avez surtout apprécié les visites : d'hier, à Naussac - je pense que c'était vraiment important de voir comment fonctionne ce barrage -, et puis aujourd'hui, à Villerest où vous avez pu descendre dans les entrailles du barrage, et je pense que c'est intéressant. Et aujourd'hui, et demain, quand on retravaillera sur des dossiers de Villerest et de Naussac, je pense que vous comprendrez mieux le pourquoi de ces demandes et comment ça fonctionne.

Encore merci d'être présents.

On a un ordre du jour assez chargé mais il a été bien préparé donc ça devrait bien se passer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 1^{er} juillet 2019

Est-ce qu'il appelle des questions ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Avant de commencer, je voulais aussi avoir une pensée pour nos amis de la Loire moyenne, et de l'aval, qui connaissent actuellement des inondations très importantes, d'autant plus que, comme vous le savez, l'ancien président de l'Etablissement, M. Jean-Pierre LE SCORNET est de la Mayenne. On parle beaucoup de manque d'eau, d'étiage, mais il y a aussi malheureusement des périodes d'inondations et on sait, statistiquement, que quand il y a des périodes d'étiage qui sont sévères, on a souvent - et 2003 est là pour nous le rappeler - des périodes d'inondations aussi sévères. On pense bien à eux, on sait que c'est compliqué. Les images que l'on a vues aux informations montrent que c'était quand même assez sévère.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Il est proposé de prendre acte de la désignation de :

- Monsieur Michel CONTOUR comme titulaire et Monsieur Jérôme BOUJOT comme suppléant pour Agglopolys ;
- Monsieur Rémy VIROULAUD comme titulaire et Madame Marie-Anne ROBERTKERBRAT comme suppléante pour Limoges Métropole ;
- Monsieur Jean-Pierre GUÉRIN comme titulaire - Président d'une Commission Locale de l'Eau, ce qui est important aussi pour nous, qui remplace Pierre-Antoine LEGOUTIERE ; donc bienvenue, on a l'occasion de travailler beaucoup ensemble au niveau de la CLE mais je pense que c'est bien en effet que des présidents de SAGE soient aussi

délégués à l'Etablissement, donc bienvenue Jean-Pierre, même si on travaille depuis quelque temps ensemble, comme je l'ai dit, pour Montluçon Communauté ;

- Monsieur Georges BORDAT comme titulaire et Monsieur Fabien GENET comme suppléant pour la Communauté de Communes Le Grand Charolais, nos voisins ;
- Monsieur Jean-Charles JUHEL comme titulaire et Monsieur Gilles PITON comme suppléant pour Mauges Communauté.

Je crois que M. Rémy VIROULAUD est présent aussi. On se côtoie déjà depuis quelque temps.

INTERVENTION DE M. VIROULAUD

Je ne vais pas me présenter, la plupart me connaissent. En fait, j'avais une délégation auprès de la ville de Limoges et depuis le 1^{er} janvier 2019, nous avons basculé en Communauté Urbaine. Limoges étant une ancienne capitale régionale déchue, nous avons une dérogation qui malgré une population insuffisante nous a permis de basculer en Communauté Urbaine et, en fait, on m'a conservé la délégation, ce qui n'était pas forcément totalement évident, mais à travers le contrat de gouvernance passé entre la ville et la communauté urbaine, les choses ont pris la meilleure des régularités qui soient et je suis très heureux de pouvoir siéger encore parmi vous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Nous sommes nous aussi très heureux parce que vous êtes quelqu'un de très assidu et c'est très important pour notre Comité. Merci et bonne continuation.

Voilà pour l'actualisation.

Tout le monde est d'accord pour ces nouveaux membres ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

3. Adhésion à l'Etablissement public Loire

Deux bonnes nouvelles, deux nouvelles adhésions à l'Etablissement public Loire :

Loire Forez Agglomération

Loire Forez Agglomération - ce sont nos voisins - dont Montbrison est la capitale.

C'est une agglomération que je suivais déjà depuis quelques mois et ils adhèrent aujourd'hui. On en est très heureux. C'est le 4^{ème} EPCI du Département de la Loire qui adhère, après Saint-Etienne Métropole, Roannais Agglomération, Forez-Est et Loire Forez.

On peut dire qu'aujourd'hui, pratiquement, toutes les grosses intercommunalités de la Loire sont adhérentes à l'Etablissement et on en est vraiment très heureux.

Territoires Vendômois

Là aussi avec un gros travail de nos collègues du Loir-et-Cher. Merci à vous. Merci aux délégués. Ce sera la 3^{ème} intercommunalité du Loir-et-Cher, après Agglopolys (Blois) et le Romorantinais.

Très heureux de ces deux adhésions. Et puis je vous confirme la dissolution du SICALA de Saône-et-Loire. On attendait la délibération. On l'a eue. Le SICALA de Saône-et-Loire a bien été dissous.

Sur ces adhésions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

4. Actualisation des articles 2 et 3 des statuts de l'Etablissement

C'est vraiment une actualisation. Le but est de pouvoir faire adhérer certains EPCI qui comptent moins de 30.000 habitants. 30.000 habitants était un seuil qui avait été mis à la création de l'Etablissement. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a des EPCI de moins de 30.000 habitants qui souhaiteraient adhérer.

On a mis quand même une petite condition : on est d'accord pour que des EPCI de moins de 30.000 habitants puissent adhérer mais il faut quand même un but, à savoir qu'ils s'inscrivent dans une perspective de délégation ou de transfert de gestion à l'Etablissement, entre autres pour GEMAPI ; qu'il y ait vraiment un intérêt parce que, je rappelle, ils adhèrent déjà indirectement via les Départements et les Régions ; qu'on ne se retrouve pas non plus à 150 autour de la table. Pour que les petits EPCI puissent venir, il faut qu'ils aient un lien fort avec l'Etablissement. C'est la seule petite condition que l'on met. Sinon, bien sûr, pour les Régions et les Départements, il n'y a rien qui change.

Voilà ce qu'on voulait vous proposer dans cette petite actualisation des statuts.

Est-ce que cela apporte des commentaires ?

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Je voulais juste qu'il y ait un point sur les évolutions substantielles que cela pourrait entraîner sur le nombre de représentants.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne pense pas que cela soit énorme. Il faudrait qu'il y ait un transfert, une délégation, vis-à-vis de la compétence GEMAPI. Ce ne sera pas exponentiel. Et c'est pour cela qu'on a mis justement cette petite contrainte. On n'est pas contre que tous les EPCI adhèrent mais après, en effet, ça risquerait de faire beaucoup de monde. Et puis, les petits EPCI auraient peut-être du mal à envoyer des délégués à Orléans. Cela représente quand même des coûts et puis c'est du temps à consacrer. Donc ce seront vraiment les petits EPCI qui ont un lien fort avec l'Etablissement et qui souhaitent en effet travailler avec nous, et dont l'intérêt est qu'ils puissent participer à nos débats uniquement.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour apporter un complément d'information sur ce volet-là. Aujourd'hui, en termes d'équilibre des représentations, l'avantage de ce système est qu'au niveau des votes, notamment, les 6 Régions disposent chacune de deux délégués donc de deux votes, les 16 Départements disposent également de deux votes chacun, donc on voit le nombre de délégués que ça représente. Aujourd'hui, à leur côté, il y a potentiellement une trentaine d'EPCI. On sait que ceux qui demandent leur adhésion à l'Etablissement, c'est pour la quasi-totalité dans cette logique de délégation de gestion en lien avec notamment les infrastructures de protection contre les inondations, donc effectivement il s'agit d'un nombre restreint de collectivités au-delà de celles qui sont déjà membres.

On a cité l'arrivée de Territoires Vendômois à l'Etablissement. Si on prend l'exemple du Loir-et-Cher, sont aujourd'hui concernés par des systèmes d'endiguement des EPCI de moins de 30 000 habitants, comme Grand Chambord ou Beauce Val de Loire, qui pourraient devenir adhérents. On parle de ce type d'EPCI. L'idée n'est absolument pas d'avoir des EPCI pour lesquels il n'y aurait pas une valeur ajoutée à être membre et à prendre part aux décisions de l'Etablissement. Par ailleurs, il s'agit aussi de rester très attentif aux équilibres qui existent entre, pourrait-on dire, Régions et Départements et le nombre de voix qu'ils pèsent dans

l'Etablissement, et les EPCI (un représentant par EPCI) et ce qu'ils pèsent dans l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces précisions. D'autres demandes de prise de parole ? Non ? On va passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

5. Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019

On continue avec une décision modificative.

Ce projet de décision modificative n'entraîne pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire. Je pense que c'est le plus important. Il a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Les dépenses correspondantes sont totalement financées par redéploiement de crédits et mobilisation du compte « dépenses imprévues ».

Pour le Barrage de Naussac, il s'agit d'abonder la provision pour gros travaux avec réintégration des crédits non utilisés cette année dans le cadre du projet de microcentrale (1,3 M€) ; ensuite de l'inscription de crédits (100 k€) pour la maintenance et la réparation des groupes ; enfin pour le marché relatif à l'étude de stabilité et l'étude de dangers.

Pour le barrage de Villerest, il s'agit des crédits en lien avec l'avenant du marché d'AMO dans le cadre de l'étude de dangers barrage (175 k€), ainsi que de l'abondement de la provision pour gros travaux à partir de crédits non utilisés cette année pour le lancement de prestations (36,5 k€).

Infrastructures de protection contre les inondations

Il s'agit de l'ajustement de crédits par un ajout de 111.000 € suite à la signature de 5 conventions de délégation de gestion des systèmes d'endiguement et de la réception des offres pour les marchés concernés.

Prévention et réduction du risque inondation

Il s'agit de crédits pour la réalisation de relevés topographiques complémentaires dans le cadre de l'étude 3P Cher (26 k€), la mise en place de repères de crues en lien avec le PAPI Nièvre Cher Giennois (10,5 k€) et d'un redéploiement en « prestation » de crédits initialement imputés en « salaires » pour l'analyse technique gestion patrimoniale d'infrastructures (40 k€).

Aménagement et gestion des eaux

Mis à part des crédits complémentaires à l'attribution du marché pour l'étude des gravières dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Allier aval (70 k€), il s'agit de retrait de crédits (105 k€) dont ceux en lien avec le marché « anguille » attribué pour un montant inférieur à la prévision.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+ Valorisation du Patrimoine)

Il s'agit exclusivement de l'inscription des crédits pour le marché 2019/2020 de restauration de la population de poissons migrateurs (60 k€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit de l'inscription des crédits d'investissement (57 k€) nécessaires notamment à l'acquisition d'un véhicule permettant la traction d'une remorque de bateau de service, l'évolution du logiciel de ressources humaines ou, encore, l'extension de garantie des infrastructures logiciels et matériels informatiques.

Budget principal

Le budget principal est présenté en déséquilibre d'investissement. Pour rappel, le budget supplémentaire du Comité Syndical du 21 mars dernier avait été voté en suréquilibre d'investissement, conformément à l'instruction comptable M71.

Voilà. Une DM très technique mais ce qui est important, c'est qu'il n'y a pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire. On arrive en fin d'année, on sait ce qu'on va faire, ne pas faire. On ajuste en fonction de cela, de façon aussi à préparer le compte administratif pour qu'il soit le plus précis possible.

Est-ce qu'il y a des demandes d'informations, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

6. Fixation du taux 2019 de la redevance soutien d'étiage

On va partir avec Zoé DECOLLY qui va nous parler de la fixation du taux 2019 de la redevance soutien d'étiage.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci M. le Président.

Vous vous rappelez ici que le Comité Syndical de décembre dernier a fixé le montant global de la redevance soutien d'étiage pour 2019 à 3.416.409 €.

Pour information, ou rappel, le montant annuel moyen de cette redevance depuis sa création en 2008 s'élève à 3.694.128 €. On est donc légèrement inférieur pour 2019.

Le taux se calcule chaque année en divisant le montant délibéré par l'assiette en m³, assiette elle-même pondérée de 3 coefficients prévus. A ce jour, maintenant que nous avons connaissance des volumes prélevés, nous pouvons fixer le taux 2019 de la redevance soutien d'étiage à 0,0095171 € par m³.

Nous vous proposons d'approuver cette délibération en prenant acte du taux 2019 à, je vous le rappelle, 0,0095171 € par m³.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce qui est important, c'est que l'on reste toujours à peu près au même niveau de montant de redevance. Bien sûr, cela fluctue en fonction des besoins.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette redevance d'étiage ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

7. Point d'information sur le soutien d'étiage 2019

On va maintenant vous faire un point d'information qui est pour moi très très important. Les gens qui ont visité Naussac hier et Villerest aujourd'hui ont déjà eu un avant-goût de ce qu'on va dire aujourd'hui mais je pense que c'est important parce que là, vraiment, on est au cœur de

notre compétence, de notre raison d'être, à l'Etablissement public Loire. Un point sur le travail qui a été fait cet été au niveau de l'étiage. Vous allez voir, il y a des chiffres assez importants quand même. Bien sûr, c'était pendant l'été mais même encore hier, parce que si j'ai bien suivi, juste à l'aval de Naussac, sur l'Allier il y a à peu près 2 m³/s qui arrivent, on en libère si j'ai bien compris 6 ou 7. Et donc à l'amont de Naussac, le barrage fournit pratiquement deux tiers voire trois quarts de la quantité d'eau. Encore aujourd'hui. Pendant l'été, c'était encore pire.

On est vraiment dans le cœur de métier et c'est important de rendre compte.

J'en profite pour saluer tout le travail qui est fait par les équipes de l'Etablissement. Tout le monde n'est pas ici, donc M. le Directeur, je vous demanderai de les féliciter. Sachant que c'est dans des conditions difficiles aussi, avec cette météo très particulière. Vous allez le voir, entre une décision qu'on prend à Naussac ou à Villerest, et par rapport à Gien, il se passe un certain temps, pour ne pas dire un temps certain. Et entre temps, plein d'événements peuvent survenir. Malgré cela, vous allez le voir dans ce qui va vous être présenté, on a toujours été dans le respect de ce qui nous était demandé, toujours, toujours, toujours. C'est vraiment important et c'est là qu'on se rend compte de l'importance de nos deux barrages, que sont Naussac et Villerest, pour l'étiage.

Marine, je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE MME BOULANGER

Merci M. le Président.

Comme vous l'avez bien expliqué, le barrage de Naussac est situé sur un affluent de l'Allier en Lozère et celui de Villerest sur la Loire. Des personnes ont vu celui de Naussac hier et ce matin celui de Villerest.

Ces deux barrages sont la propriété de l'Etablissement public Loire qui en assure la gestion depuis un peu plus de 35 ans. En périodes de basses eaux - dites d'étiage - que connaissent l'Allier et la Loire durant une partie de l'année, principalement en été, ces deux ouvrages ont pour fonction commune le soutien des étiages. Ils apportent de l'eau au niveau des cours d'eau.

A cet égard, comme disait M. le Président, le constat peut être fait de l'importance des volumes d'eau apportés par les deux retenues par rapport aux débits naturels de l'Allier et de la Loire. A tel point que, sans l'apport de Naussac, par exemple, le débit à Vic le Comte (Puy de Dôme) oscillerait autour de 4 m³/s au lieu de 13 m³/s depuis la mi-juillet.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les consignes de lâchure sont données chaque jour par l'Etablissement, afin de permettre l'atteinte des objectifs, dans le respect bien évidemment du règlement d'eau et des consignes fixées par le Comité de gestion des réservoirs de Villerest de Naussac. Ces objectifs, en fait, sont des stations de mesure. Il y en a trois sur l'Allier et une sur la Loire, sans compter les pieds d'ouvrages des barrages, bien évidemment. Et, pour ce faire, l'Etablissement intègre les délais de propagation dans les volumes d'eau lâchés à partir de ces ouvrages. Par exemple, pour aller jusqu'à Gien (Région Centre), il faut en moyenne compter entre 4 et 7 jours entre le moment où on lâche de l'eau et le moment où cela arrive à la station de Gien. C'est-à-dire qu'une consigne qui est faite le lundi arrivera le dimanche à Gien. Pour cela, l'Etablissement fait tous les jours l'état de tout ce qu'il sait de tout ce qui pourrait se passer entre le moment où on effectue le lâcher et le moment où celui-ci arrive.

En termes de prise de décision, il y a plusieurs paramètres d'incertitudes qui permettent à notre sens de garantir un débit au plus juste de l'objectif, tout en variant autour de celui-ci.

- L'incertitude hydrométrique, qui correspond en termes de débit à la différence qu'il peut y avoir entre ce que vous voyez et ce qui est réellement calculé, c'est-à-dire qu'elle est régulièrement réévaluée par la DREAL Centre-Val de Loire, par l'intermédiaire de jaugeages, et elle permet d'apprécier en cette saison principalement l'impact de la végétation. C'est une incertitude qui peut varier entre 7 et 15%.

- La deuxième incertitude est mécanique. Elle correspond à la différence entre le débit qui va être demandé par l'Etablissement et celui sortant réellement des ouvrages. Cette incertitude est dépendante de l'ouvrage de restitution (usine, vanne de faible débit, vanne de jet creux). Elle est liée à cet ouvrage de restitution et à la cote au barrage. Elle peut être estimée entre 5 et 15% en temps normal.

- La troisième incertitude est liée aux prévisions, par exemple les aléas météorologiques. Est-ce qu'il va pleuvoir, est-ce qu'il ne va pas pleuvoir ? S'il pleut, quelle quantité et qu'est-ce que ça va donner ? Il y a aussi l'évolution des usages (ouvrages intermédiaires, prélèvements, par exemple ; ce sont des usages). Ces incertitudes sont très variables en fonction de l'année. On peut facilement estimer que les prélèvements en été sont bien plus importants qu'actuellement.

- Enfin, bien évidemment, l'incertitude du logiciel que nous utilisons pour effectuer ces consignes, qui ne se base que sur des scénarii moyens (temps de propagation moyens, hydrologie moyenne et usages moyens). Ces hypothèses sont censées couvrir l'intégralité de chaque campagne chaque année. Elle est ajustée manuellement chaque année et en fonction des saisons. Elle peut être estimée environ à 5 à 15%.

La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres amène à retenir une marge minimale d'incertitude des débits objectifs d'environ 15%. C'est un chiffre qu'il ne faut absolument pas perdre de vue quand vous voyez ensuite les graphiques.

Très concrètement, l'établissement de la consigne quotidienne passe par l'estimation des débits pour les jours à venir et par conséquent des apports nécessaires à partir des retenues de Naussac et de Villerest. Pour ce faire, l'Etablissement recourt à divers outils et moyens :

- Site Vigicrue (accès libre sur Internet), dont les données sont fournies par l'Etat.
- Nous avons aussi accès à une base de données (CRISTAL) en accès restreint au titre de la convention que nous passons, de l'ordre de 480 K€/an).
- Nous avons aussi accès, au titre de la convention, aux prévisions « expert » de Météo-France.
- Et, nous avons bien évidemment les consignes et impératifs de gestion des ouvrages de l'Etablissement
- Également les informations fournies le cas échéant sur le fonctionnement d'autres ouvrages qui peuvent influencer notre gestion.
- Et nous avons notre logiciel interne d'aide à la prise de décision, qui nous permet en fait d'intégrer les observations de débit au niveau des stations, le jour J, et de prévoir leur évolution entre le moment où on va lâcher et le moment où cela va arriver au niveau de la station.
- Enfin, après chaque période de campagne, nous avons aussi accès à la banque HYDRO pour l'analyse et la comparaison avec des données historiques (accès libre).

Parlons un peu maintenant de l'étiage 2019. L'étiage 2019 est marqué par une pluviométrie déficitaire d'environ 20% depuis l'automne 2018, combinée avec des débits naturels très bas ainsi que des vagues de chaleur comparables à ceux observés en 2003. Pour rappel, l'étiage 2003 est le plus fort depuis la mise en service des barrages.

Le soutien d'étiage 2019 a débuté le 8 juin pour les 3 stations de l'Allier et le 29 juin pour la station de Gien sur la Loire, avec pour cette dernière un débit fixé à 50 m³/s au lieu de 60 en vue de la précocité de l'étiage.

En date d'aujourd'hui, les ouvrages ont déjà contribué au soutien d'étiage à hauteur de 89 Mm³ sur l'Allier et 140 Mm³ sur la Loire.

Sur la Loire, au début de la campagne, le barrage de Villerest a observé une croissance rapide de sa retenue d'eau qui a conduit le Comité de gestion à réduire progressivement les objectifs.

Au mois d'août, les pluies qui sont apparues ont augmenté la retenue et, du coup, le Comité de gestion a réévalué les objectifs.

Actuellement, en vue des perspectives qui ont été fixées, l'objectif a été abaissé à 45 m³/s, qui est le débit minimum observé depuis 2003. Entre 2003 et 2019, on peut faire un comparatif des jours où l'objectif est à 45 : il était à 25 jours en 2003, nous sommes à plus de 40 jours cette année.

En tous les cas, comme le font apparaître clairement les schémas que vous voyez à l'écran, les objectifs fixés par l'Etablissement pour le soutien d'étiage sur l'axe Loire, en termes de débit moyen journalier, ont tous été atteints, malgré les incertitudes même en prenant en compte cette marge d'incertitude de 15%.

En conclusion, il peut être relevé que grâce aux collectivités membres de l'Etablissement public Loire, s'appuyant sur l'expertise de celui-ci, le soutien d'étiage a pu être assuré efficacement sur les axes réalimentés, malgré un contexte - comme vous l'avez compris - de sécheresse record et des épisodes caniculaires notables.

Il est proposé au Président de l'Etablissement de transmettre la présente note au Préfet coordonnateur de bassin ainsi qu'au Président du Comité de bassin, aux membres de la Commission des usagers du soutien d'étiage, ainsi qu'à ceux des Commissions locales d'information de Naussac et de Villerest.

Merci pour votre attention.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme vous l'avez vu, un soutien d'étiage très fort cette année, en plus sur une durée plutôt courte, contrairement à d'autres années. Je rappelle que l'étiage le plus long s'est terminé en janvier. Là, on est presque à la fin de l'étiage. Quand je vois qu'on pouvait pratiquement traverser la Loire à pied à Orléans, encore une fois, sans le travail qui a été fait, sans Naussac et Villerest, je me demande ce qui se serait passé et indirectement ce qui aurait impacté aussi toutes les communes qui se servent de ces ressources pour l'eau potable - il ne faut pas oublier l'eau potable -, la biodiversité bien sûr et d'autres activités.

Oui, M. GUERIN.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Je voudrais ajouter en remarque que Montluçon a un étiage très très bas. Cela fait deux ans et demi qu'on est en étiage bas. Nous avons réduit le débit réservé de 1,55 à 0,8. On a une autonomie d'eau dans le barrage de Rochebut, le complexe Rochebut-Prat, jusqu'au 20 décembre 2019. C'est dramatique. Donc, je félicite cette retenue d'étiage qui nous permet, à nous, d'envisager de ramener l'eau voire de la Loire mais au moins de l'Allier sur le bassin montluçonnois et sur les bassins du Cher avec le syndicat mixte d'aménagement des eaux de l'Allier. Ce sont les réseaux de sécurisation des ressources et on compte fortement sur votre ressource. Je vous félicite également de pouvoir alimenter la rivière parce que nous, on est vraiment dans une situation dramatique aujourd'hui. Ce sont des conditions qu'on a rarement connues et on n'a pas trouvé la danse de la pluie qui permettrait de faire pleuvoir sur le bassin montluçonnois et les Combrailles. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce que d'autres personnes veulent intervenir ?

Oui, Christian.

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Soutien d'étiage, très bien, mais sur Nantes on n'en voit pas évidemment puisque, comme tu l'as dit, déjà à Orléans, il y avait peu d'eau dans la Loire. Donc imaginez arrivé à Nantes, il ne se passe rien ou presque rien. C'est un débit très faible.

Nous avons donc eu cet été de graves difficultés pour approvisionner l'usine d'eau potable, qu'on est en train de refaire à neuf complètement, pour 84 M€, pour distribuer l'eau potable sur plus de 600.000 habitants. Et parce que le débit en eau de la Loire étant tellement faible, c'était une concentration des eaux de plus en plus forte en eau salée puisque vous savez que dans l'estuaire de la Loire, qui a donc son fonctionnement propre, totalement indépendant du reste de la Loire, il y a un bouchon vaseux qui remonte avec les marées, et l'eau qui était à l'endroit où l'on pompe - l'eau était devenue de l'eau salée - à l'est de Nantes, était déjà avec des concentrations trop fortes qui rendaient extrêmement difficile le traitement de l'eau pour avoir de l'eau potable dans de bonnes conditions.

Vous rajoutez à ces préoccupations les évolutions du changement climatique, qui nous annoncent effectivement des orages parfois plus violents - on en a eu quelques-uns sur l'agglomération - qui ne surviendront pas forcément au bon moment, c'est-à-dire pas forcément pour mettre de l'eau dans la Loire au moment où on en aurait besoin. Va donc se poser de manière beaucoup plus urgente, encore, la question des usages de l'eau : qui peut prélever dans un cours d'eau, est-ce qu'on ne doit pas favoriser avant toute autre chose, avant les usages de loisirs ou agricoles, est-ce qu'on ne doit pas privilégier le prélèvement pour l'eau potable ? Ce sont plein de questions qui nous traversent actuellement. On est en pleine révision du SAGE et on va effectivement aller très loin dans l'écriture de notre SAGE sur la question de la quantité d'eau puisqu'on va vers des difficultés croissantes. Sans oublier que sur la côte, les habitants sont plutôt là l'été, justement, au moment où on est en étiage à Nantes, alors qu'en même temps on a mis une conduite permettant d'approvisionner la côte en cas de besoin. A partir de notre usine, on a une conduite qui va de Nantes à Saint-Nazaire. Voilà un peu la situation sur notre secteur.

Je conçois très bien que les deux barrages en question - j'ai participé à la visite de Villerest - sont extrêmement importants pour maintenir ces étiages mais cela ne concerne qu'une partie de la Loire et malheureusement nous n'en profitons pas. Et la question de l'eau douce va devenir vraiment prégnante sur l'agglomération nantaise.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mon cher Christian, permets-moi de ne pas être tout à fait d'accord. Sur les 230 millions lâchés depuis Naussac et Villerest, je veux bien croire qu'il y ait de l'évaporation, je veux bien croire qu'il y ait un petit peu de prélèvements (qui sont quand même surveillés), mais je pense qu'on ne peut pas accepter - et mes techniciens encore moins - qu'il n'y ait pas un seul mètre cube qui arrive à Nantes. Vous vous plaignez qu'il n'y a pas d'eau mais sans Naussac et Villerest, il n'y en aurait plus du tout.

Heureusement qu'il y a ces centaines de millions de mètre cubes parce que sinon ça serait vraiment catastrophique. Quand je parle avec le Département de Loire-Atlantique - on sait qu'il base beaucoup son attractivité, son tourisme, sur la Loire, je me dis heureusement qu'il y a l'Etablissement qui fournit de la ressource en eau. Alors je suis d'accord, il n'arrive pas 230 Mm³ à Nantes, peut-être, mais à mon avis, il y en a quand même. Encore une fois, tous les prélèvements sont suivis, personne ne peut prendre comme ça de l'eau dans la Loire. L'eau potable est souvent puisée dans la nappe alluviale de la Loire. On a des prélèvements qui sont à l'aval du barrage, c'est dans la nappe alluviale, ce n'est pas dans le fleuve directement.

Oui, c'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup d'eau dans la Loire cet été mais il n'y en aurait pas eu du tout, et ça je pense que je peux me le faire confirmer par les techniciens.

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Si tu me permets, Daniel, il n'y a pas de critique dans ce que j'ai dit. Il s'agit bien de dire qu'effectivement, l'intérêt du soutien d'étiage est énorme, sauf que la quantité d'eau douce qui est arrivée sur Nantes était totalement insuffisante par rapport aux besoins pour préparer l'eau potable. Je n'ai pas dit du tout que les barrages étaient inutiles et ne fonctionnaient pas. Mais c'est vrai qu'on en voit arriver une quantité totalement insuffisante compte tenu de la spécificité de l'estuaire (la montée des marées fait qu'on a de l'eau salée).

INTERVENTION DE M. EUDE

Une simple indication, pour rester factuel. Il y aura quelque chose qui permettra de le mesurer. Pour fixer le montant de redevance à payer pour le soutien d'étiage, on part évidemment des volumes qui sont prélevés. Il se trouve que dans les dix premiers bénéficiaires du soutien d'étiage pour l'ensemble du bassin de la Loire, il y a la partie nantaise. Donc on regardera les chiffres à l'issue de la campagne actuelle et on aura une mesure de ce qui a été prélevé. On pourra communiquer les chiffres sans aucune difficulté.

INTERVENTION DE M. DE REDON

M. le Directeur m'enlève ma question. C'est vrai qu'on a de nombreux usages de l'eau tout le long du bassin de la Loire. J'ai l'autre jour accueilli à Blois Emmanuelle WARGON, dans le cadre d'une visite pour mettre en place potentiellement des plans sécheresse, comme il y a eu des plans canicule, par rapport à la gestion de l'eau. Et j'ai été je dois dire assez surpris par le taux de prélèvement que pouvaient avoir les centrales nucléaires. En Loir-et-Cher, on en a une (Saint-Laurent), qui est de loin le premier consommateur de l'eau, avec l'agriculture derrière, ce qui pose aussi des questions. Ils ne rentrent pas tout. En net, c'est-à-dire ce qu'ils évaporent, ce sont premiers consommateurs. Si on compte effectivement ce qu'ils pompent et qu'ils relâchent, alors là ils explosent tout mais ne serait-ce qu'en net, ce sont les premiers consommateurs. Pour moi, ça a été une découverte. Ce qui montre aussi que ces épisodes-là ont des enjeux en termes d'eau potable, en termes d'agriculture, mais aussi énergétiques vu la place du parc nucléaire sur la France - et Dieu sait que sur la Loire on en a quand même un paquet de centrales nucléaires. Et du coup, ma question c'était d'avoir des chiffres pour évaluer un petit peu ça. A partir du moment où on lâche, je dirais, 100m³ ici entre Villerest et Naussac, avoir un petit peu une synthèse de comment cette eau est consommée jusqu'à Nantes. D'abord, il y en a combien qui arrive, au kilomètre, parce qu'évidemment on en perd ? Et comment elle est consommée. Avoir un document de synthèse, ce qui pourrait nous permettre, d'avoir les idées claires sur ce sujet-là, mais aussi par rapport aux enjeux du changement climatique et de la sensibilisation ; être un relais aux élus en leur montrant effectivement où sont les efforts qu'on peut faire sur la gestion de l'eau. Avoir un petit peu un document, une page de synthèse : 100 m³ depuis Villerest jusqu'à Nantes, leur histoire.

INTERVENTION DE M. EUDE

Par rapport à cela, Zoé DECOLLY a présenté le calcul de la redevance pour soutien d'étiage. Dans ce calcul est fixée la volumétrie, c'est-à-dire ce qu'on a prélevé. Ces chiffres-là, on en dispose, ce qui permet d'identifier qui a prélevé combien. Sauf que ce chiffre-là ne tient compte que d'une partie des prélèvements. Vous savez qu'il y a des prélèvements « réguliers » et puis il y a des prélèvements qui le sont moins, et il peut y en avoir beaucoup à certains endroits.

Aujourd'hui, la comptabilité sur laquelle on se base, c'est qui prend quoi et, en contrepartie, paye quoi au titre de la redevance pour soutien d'étiage. Là, on trouve en gros les « déclarés » : des industriels, des irrigants, des villes et EPCI. Et puis à côté il y a tout le reste, c'est-à-dire un certain nombre qui pompent. Pour ceux-là, il faudrait regarder. A un moment, il va falloir s'assurer qu'ils contribuent un petit peu. Et cela renvoie à la répartition. Je vous le dis tout de suite, quand vous savez que le principal redevable est EDF, cela veut dire qu'il y a une grosse partie qui vient sur la production énergétique. Ce qui explique qu'il y a un travail qui vient d'être lancé sur la mesure de l'impact économique de la redevance pour soutien d'étiage 2019. On va s'efforcer de mesurer l'impact économique de l'eau qui a été mise à disposition, en intégrant

toute la filière de production derrière. C'est-à-dire quand on donne tant d'eau, ça bénéficie pour tel type de développement, pour tel type d'activité, avec telle « rentabilité » économique derrière.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Vu qu'on parle des 220 Mm³ d'eau pour soutien d'étiage Villerest et Naussac pour l'Allier et pour la Loire, je rappelle que 200 Mm³ d'eau par an sont soustraits du bassin Loire depuis 1954 pour aller sur le bassin Ardèche et Rhône. Voilà. Donc là on parle de 220 Mm³, OK. Depuis 1954, 200 Mm³ sont soustraits du fleuve Loire, près des sources, pour les envoyer sur un autre bassin. Un jour ou l'autre, il va peut-être falloir qu'on se pose cette question. La convention de renégociation avec EDF ou d'autres opérateurs se rapprochant (2026 dans ces eaux-là, sans jeu de mot), je pense qu'il va peut-être falloir, un jour ou l'autre, que l'EP Loire se saisisse aussi de cette question. On peut bien être vertueux en termes de consommation d'eau sur le bassin Loire mais il faut aussi prendre en compte ces équipements qui ont été décidés à l'époque pour conforter le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, au détriment de la Loire. Je redis à chaque fois la même chose mais c'est quand même énorme.

INTERVENTION DE M. EUDE

En l'état il peut être indiqué que nos collègues d'EDF sont régulièrement saisis de ces questions-là et ils renvoient à la mécanique de décision, avec un raisonnement non pas par bassin mais en solidarité nationale, en regard d'une ressource qui est un bien commun à l'échelle de la « nation ». Et que, dans ce cas-là, l'adéquation avait été faite à cette échelle-là, en interbassin.

INTERVENTION DE MME GALLIEN

Je suis désolée, si c'est le même ministère en matière d'énergie et d'eau dans l'avenir, il aura à se déterminer sur qu'est-ce qui est important. L'idée n'est pas du tout de remettre en cause l'usine hydroélectrique de Montpezat, ce n'est pas du tout ça, mais n'empêche qu'avec le réchauffement climatique, avec les - 20 % d'eau qu'on aura en 2040 sur le haut bassin, c'est encore moins d'eau qu'il y aura à Nantes et sur la Loire moyenne. C'est quand même un enjeu majeur en raison de l'évolution du complexe climatologique qu'on subit tous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Si c'est ça, je pense qu'on pourra récupérer quelques bateaux dans les gorges de l'Ardèche pour les ramener à Naussac, maintenant qu'on a vu qu'il y avait une jolie passe ! En effet, pour l'Ardèche, sans ce prélèvement il y aurait moins d'eau.

On vous a mis sur la table, en plus du communiqué de presse sur les barrages, une visite qui a eu lieu samedi dernier, ici même à Roanne et à Villerest. On a eu 130 élèves ingénieurs qui sont venus dans leur cursus visiter le barrage, voir concrètement comment ça fonctionnait. Je pense que c'est important de montrer ce qu'on est capable de faire. C'était une très belle journée. M. le Directeur était présent le samedi bien sûr à Roanne, pas tout seul, avec les techniciens que j'ai croisés. Merci pour cette journée. Et cela montre aussi tout ce qu'on est capable de faire sur ce barrage.

Ça ce n'était qu'une information mais encore une fois, gardez bien ce petit document avec vous, il est important et il montre tout l'intérêt de notre Etablissement.

8. Qualité des eaux des retenues de Naussac et de Villerest

C'est bien beau d'avoir des retenues mais il faut avoir la qualité de l'eau et voir dans quel état elle est.

On passe avec Renaud COLIN.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Renouvellement du marché de suivi de la qualité des eaux des deux retenues

Toujours sur les plans d'eau de Naussac et Villerest qui font, comme vous le savez, l'objet d'un programme de surveillance établi en application de la directive cadre européenne sur l'eau et donc tout au long de l'année, dans le cadre d'un marché de prestations, un suivi de la qualité de cette eau est assuré. Le marché en cours se termine le 1^{er} décembre 2019. Deux marchés sont concernés, à la fois sur la retenue de Naussac et sur celle de Villerest.

Afin de poursuivre cette surveillance, il est envisagé un nouveau marché, découpé en deux lots (un par barrage). Le cahier des charges a été préparé pour la période 2020-2022. Il a été établi dans la continuité des marchés antérieurs pour respecter les obligations réglementaires, bien entendu, appuyer la gestion opérationnelle et répondre à certaines questions spécifiques à chacune des retenues.

En termes financiers, il est proposé de retenir l'hypothèse d'un coût des opérations qui serait estimé à un montant total pour les 3 années n'excédant pas 330.000 € HT, ce qui est inférieur de 40.000 € au marché 2017-2019.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Expérimentation par ultrasons sur une partie de la retenue de Villerest

Autre point concernant plus particulièrement la retenue de Villerest puisque peut-être vous avez évoqué ce point ce matin lors de la visite.

Durant l'été 2019, un dispositif à ultrasons a été installé sur la retenue à titre expérimental, soit 9 dispositifs sur quelques kilomètres en amont du barrage, pour envisager d'améliorer la qualité de l'eau, en tout cas limiter la dégradation de la qualité. Le suivi de cette expérimentation est réalisé avec Roannais Agglomération et la Mairie de Villerest.

A ce jour, les comparaisons interannuelles sur la santé humaine, la faune piscicole et avicole n'ont pas montré d'influence de ces ultrasons.

En tout cas, sur les cyanobactéries, les résultats de la saison 2019 semblent plutôt encourageants. En effet, durant l'été 2019, les effets des ultrasons sur le développement des cyanobactéries ont été étudiés et regardés de près, pour la première fois et à l'échelle d'une grande retenue. Un avenant en l'occurrence avait été passé au marché qualité des eaux pour regarder plus particulièrement ce point. La quantité de ces organismes a été mesurée sur plus de 7.000 points entre le barrage, où vous étiez ce matin, et Saint-Maurice-sur-Loire.

A priori, les premiers résultats indiqueraient une diminution des concentrations à proximité des plateformes et l'expérimentation devrait être poursuivie l'année prochaine.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. D'ailleurs, le maire de Villerest en a parlé ce matin, en disant qu'il était vraiment très satisfait. En parallèle, Saint-Etienne Métropole en a mis aussi de son côté, à Saint-Victor-sur-Loire, juste à l'amont du barrage de Grangent et là aussi avec des résultats probants. C'est important pour le tourisme local.

Et sur le marché de suivi, il faut en effet continuer à savoir ce qu'il se passe.

Sur ces deux points, est-ce qu'il a des demandes d'informations complémentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9. Occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest

On retourne avec Zoé.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci.

Sur un point un petit peu moins technique que les points précédents, relatif à l'occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest.

L'agence Week&Sport co-organise avec l'Union Sportive de Villerest et en partenariat avec la commune de Villerest une course nature nocturne le 31 octobre 2019, de 19h à 21h. Un des parcours proposés nécessite de traverser une parcelle propriété de l'Etablissement.

Par conséquent, nous vous proposons d'autoriser les participants à traverser cette parcelle dans le cadre de cette manifestation, en assortissant cette autorisation des précautions nécessaires, comme à l'habitude, notamment dégager l'Etablissement de toute responsabilité en cas d'accident d'un des participants et de rappeler aux organisateurs les prescriptions liées aux règles de gestion de la retenue de Villerest et celles relatives à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval » qui est applicable dans la zone concernée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Rien de bien important mais on fait ça dans les règles, de façon que tout le monde puisse s'amuser en toute sécurité.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

10. Subventions « Patrimoine »

On passe avec Renaud COLIN sur trois subventions « Patrimoine ».

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Communauté de Communes du Haut-Allier

La première demande émane de la Communauté de Communes du Haut-Allier qui envisage d'acquérir un engin de faucardage.

Juste un petit rappel sur ce qu'est le faucardage. Cela consiste à couper les plantes aquatiques, les algues envahissantes et les roseaux dans les milieux aquatiques ou les zones humides afin d'éviter leur prolifération. Dans la retenue de Naussac, et plus particulièrement sur le petit plan d'eau du Mas d'Armand, à niveau constant, qui peut être particulièrement impacté par la prolifération de ces macrophytes.

D'ailleurs, une étude avait été menée par l'Etablissement et rendue en juillet 2017, qui étudiait cette mécanique et qui mettait en l'occurrence le contrôle des macrophytes en priorité 2 des actions à mener en vue de pérenniser la qualité de l'eau sur ce plan d'eau. Toutefois, le faucardage s'avère souvent indispensable et plus particulièrement pour le maintien des activités économiques sur le plan d'eau et les retombées économiques qu'elles apportent, notamment durant la saison d'été.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Haut-Allier souhaite faire l'acquisition d'un engin de faucardage pour un montant total d'investissement de 85.000 € et elle sollicite l'Etablissement pour une subvention à hauteur de 15.000 €, soit 17,6% de cet investissement.

Il est précisé que dans le cadre du suivi de la qualité des eaux, qu'on a évoqué dans un point précédent, il est demandé à la Communauté de Communes d'indiquer à l'Etablissement les périodes où elle souhaite faire ses campagnes de faucardage pour ne pas impacter les mesures. Il est également souhaité qu'elle prenne en considération les recommandations qui avaient été évoquées et indiquées dans l'étude sur les solutions pérennes pour améliorer la qualité de l'eau.

Le troisième point qui peut être proposé à la Communauté de Communes est de regarder les Communautés de Communes voisines pour une utilisation mutualisée de cet engin avec les autres EPCI en proximité territoriale.

Maison de la Loire d'Indre-et-Loire

La deuxième demande émane de la Maison de la Loire d'Indre-et-Loire qui organise comme chaque année « Les semaines de l'Eau » consistant à la fois en des conférences grand public et à un accompagnement d'élèves de classes de CM1. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 2.590 € (10%). Il est proposé de ramener la subvention à hauteur de 5% soit 1.295 €, en fonction du règlement d'attribution des subventions.

Artaix « Mémoires d'outre Loire »

La troisième demande, reçue tout récemment en début de semaine, concerne l'association Artaix « Mémoires d'outre Loire ». Artaix est une commune de Saône-et-Loire, très proche de Roanne, dont une association souhaite réaliser des actions de mise en valeur de son patrimoine, avec notamment des panneaux d'information, des circuits de randonnée et la réalisation d'un site Internet.

L'Etablissement est sollicité pour apporter une subvention à hauteur de 10% de ces actions, soit 1.123 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

Vous avez l'habitude de ces demandes de subventions, on en passe régulièrement dans nos Comités, ce qui permet en effet de donner des petits coups de pouce pour que les actions puissent se faire et je pense que c'est intéressant au niveau de notre fleuve.

Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME CHENUET

Je n'ai pas de question, bien évidemment. Je me permets juste de prendre la parole quelques instants, pour vous remercier pour l'aide apportée à la dernière association. Veuillez excuser le délai de dépôt de la demande. C'est une association composée d'une vingtaine de bénévoles et ils n'ont pas forcément l'habitude bien que je leur aie dit que la demande était un peu urgente. Mais voilà, c'est arrivé un peu tardivement. Mais en tout cas, merci pour elle parce que très, très sincèrement, ça va leur apporter beaucoup. C'est 1.000 €, ce qui peut paraître peu vu les montants que l'on étudie à l'occasion de nos rencontres mais en tout cas c'est beaucoup pour elle. Merci beaucoup.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. 1.000 €, ce n'est pas une petite somme, malgré tout. C'est une somme importante, qui peut quelquefois faire la bascule, faire effet de levier. Merci à vous de vos remerciements.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

11. Affectation de crédits de reports

Pour les nouveaux, je rappelle qu'il s'agit des crédits de reports de Chambonchard, Basse Loire et Le Veudre. Il y avait une enveloppe globale et on permet à quelques petites collectivités de prendre dans ces réserves.

C'est Zoé qui nous fait la présentation.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci M. le Président.

Le système que vous venez d'exposer avait été prévu par les délibérations du Comité Syndical de 2009, 2010 et 2011.

Nous venons ici mettre à jour le solde des crédits reports puis les affecter sur certaines actions.

Solde des crédits disponibles suite à la phase d'élaboration des SAGE Cher amont et Cher aval

Concernant ces crédits, qui concernent l'enveloppe Chambonchard, il convient de mettre en cohérence le prévisionnel et le réalisé, ce qui revient à ce jour à mettre à disposition des collectivités concernées les enveloppes de crédits restants à hauteur de 3.902 € pour le SAGE Cher amont et 127.922 € pour le SAGE Cher aval.

Affectations

Concernant l'affectation de ces crédits de reports, il est proposé, conformément aux demandes formulées par les collectivités concernées :

- d'une part, d'utiliser 4.680 € des crédits disponibles sur l'opération Basse Loire pour le Conseil régional Pays-de-Loire, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire du SAGE Loire ;
- d'autre part, d'utiliser 43.000 € des crédits disponibles sur l'opération Chambonchard pour le Conseil régional Centre-Val de Loire, en vue de financer la réalisation de l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usage Climat) sur le bassin versant du Fouzon dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Cher aval.

Il y a donc une délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est une mécanique dont vous avez l'habitude mais qui montre aussi la transparence totale. On réaffecte bien aux territoires ces montants-là alors que cela pourrait très bien revenir dans le panier commun, dans le budget global. On a décidé de bien les affecter point par point dans les collectivités, dans les territoires concernés. C'est un gros travail pour nous mais c'est important d'avoir cette transparence vis-à-vis de l'ensemble du Comité.

Des questions, des demandes d'informations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Feuille de route des SAGE portés par l'Etablissement

On va parler de la feuille de route des SAGE, avec Laurent BOISGARD, notre spécialiste des SAGE.

Là aussi, on est vraiment dans notre spécificité avec l'ensemble des SAGE que l'on porte et on rentre d'ailleurs très bien dans ce que nous demande entre autres l'Agence de l'eau.

Je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau a souhaité renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats Territoriaux (CT) ainsi qu'entre différents SAGE afin de favoriser de manière concrète et opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Pour ce faire, il a été demandé à chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) d'établir cette année une feuille de route pluriannuelle sur les 6 prochaines années, partagée avec les services de l'Agence de l'eau et la structure porteuse, ces feuilles de route devant définir précisément :

- les missions de la cellule d'animation ;
- les priorités d'actions ;
- les voies de mutualisations possibles, notamment concernant l'animation thématique, les études ou encore le suivi des milieux.

Ces feuilles de route serviront de référence aux services de l'Agence de l'eau pour notamment instruire toutes les demandes d'aide financière qui seront effectuées au cours des 6 prochaines années. Cela signifie qu'une évaluation des engagements de mutualisation inscrits dans la feuille de route sera effectuée notamment au terme du premier cycle (fin 2021) par les services de l'Agence et que, en cas de non-respect de ces engagements, le taux d'aide aujourd'hui de 70% accordé pour l'animation et le pilotage des SAGE serait abaissé sur la période 2022-2024 à 50%.

Sur la base d'un document cadre qui nous a été fourni par l'Agence de l'eau et après avoir organisé un premier temps d'échange avec l'ensemble des Présidents des CLE des 10 SAGE que porte l'Etablissement, les services de l'Etablissement ont préparé une trame commune de feuille de route qui a ensuite été complétée avec les éléments relevant bien entendu de chaque territoire et chaque procédure.

Les projets de feuilles de routes ont fait l'objet à plusieurs reprises d'échanges avec les services de l'Agence de l'eau et sont pour la plupart soit validés par les CLE soit en cours de validation par ces dernières.

A titre d'illustration, il vous a été fourni en annexe de la note la feuille de route sur le SAGE Cher amont validé il y a quelques semaines.

Aussi, vu la demande de l'Agence de l'eau que les feuilles de routes soient partagées avec les structures porteuses et que l'accent soit mis sur les engagements de mutualisation conditionnant le taux maximal d'aide et son maintien à l'horizon 2022, il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement :

- de souligner que des efforts substantiels ont déjà été consentis par l'Etablissement public Loire, depuis plusieurs années, pour renforcer les synergies et les voies de mutualisations entre ces différentes procédures de SAGE et SAGE et Contrats Territoriaux, et ainsi réaliser une importante économie d'échelle et de moyens, ainsi que de sa volonté de les poursuivre ;

- de relever que ceux-ci sont rappelés et valorisés dans les feuilles de routes, qu'ils concernent notamment les moyens humains ;
- de souligner que les programmes et les priorités d'actions des CLE, établis pour les 6 prochaines années en réponse à la demande de l'Agence, sont pour partie donnés à titre indicatif, étant notamment rappelé que cela dépendra fortement des capacités à mobiliser les moyens financiers en face des études à réaliser, notamment auprès de l'Agence de l'eau, également de l'Europe et des collectivités territoriales concernées.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

On peut comprendre que le 11^{ème} programme avec moins d'argent diminue ces aides, mais il n'y a pas de différence entre ceux qui dépensent énormément et ceux qui dépensent moins. On diminue. Et quand on a déjà fait des efforts on est vraiment pénalisé. Et je rappelle - ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Agence de l'eau dans ses documents - que tous les SAGE par l'Etablissement, c'est de l'ordre de moins 30% de coûts. C'est dommage qu'il n'y ait pas une petite prime à ceux qui ont déjà fait l'effort. C'est un peu comme dans nos communes, quand vous avez déjà réalisé des baisses importantes en fonctionnement. Pour ceux qui n'ont pas fait d'effort, c'est facile de maintenir ; et ceux qui ont déjà fait tous les efforts sont un peu pris au piège. Il devrait y avoir cette nuance : ceux qui ont déjà fait l'effort ont une petite prime ou on leur baisse moins. Ce n'est pas comme ça mais c'est bien dommage et je le regrette.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Je suis tout à fait d'accord effectivement que l'Agence, qui est financeur, se préoccupe de savoir ce que devient son argent. C'est tout-à-fait acceptable comme démarche et même normal, je dirais.

Maintenant, il ne faut pas que cela apparaisse comme une suspicion vis-à-vis des SAGE, notamment qu'ils n'auraient pas fait leur travail avant.

Si j'évoque le sujet, c'est parce que nous, au niveau du SAGE Allier aval, avec un territoire extrêmement étendu, qui porte sur 5 Départements (entiers), 3 Régions (pour partie), on avait jusqu'à maintenant un seul poste, une seule personne qui travaillait à 80%, dont 4 jours de travail par semaine. A ma demande, à un moment donné, et on continue de le faire actuellement, on a refusé de donner des avis sur tous les dossiers qui nous étaient transmis par les services de l'Etat ou par d'autres. Alors ce n'est pas pour manifester notre mécontentement, ce n'est pas ça, c'est qu'on n'avait pas le temps de le faire ; et si on avait continué dans cette démarche, on n'aurait lancé aucune étude zones humides, aucune étude HMUC, aucune étude sur la chaîne des Puys, sur les gravières, etc.

On a donc été obligé de faire autrement. Et j'ai demandé au Bureau du SAGE, et même à la CLE, d'arrêter de donner des avis. Donc, l'Agence n'a pas tellement apprécié et dans le document qui a été transmis, on s'est engagé bien sûr à réussir à faire tout ce qu'elle demande, mais là, toujours, c'est soumis aux moyens qu'on nous accorde : humains, en premier ; financiers ensuite, évidemment. On est tout à fait disposé.

En tout cas, ce que je peux dire, au niveau du SAGE Allier aval, c'est qu'on a travaillé mais on n'avait pas les moyens de faire mieux que ce qu'on a fait.

Il ne faudrait donc pas que l'Agence vienne nous pénaliser quand on n'a pas les moyens de faire plus. Si elle donne 50% de financement, alors là ce n'est pas compliqué, ce sont les SAGE concernés qui arrêtent. Avec 50%, on ne tourne pas et les autres collectivités ne donneront pas ce qui manquera. Il faut bien que l'Agence reste à 70% et après on fera le maximum d'efforts pour bien sûr rendre un maximum de services, c'est notre rôle. Mais on ne peut pas faire plus, on ne peut pas demander à un agent qui est payé 30 heures d'en faire 40. On ne peut pas

demander à un président qui n'est pas rémunéré de faire le boulot. Je crois qu'il faut être bien raisonnable là-dessus.

Au niveau du SAGE Allier aval, un renfort est arrivé pour les zones humides. On apprécie énormément parce que cela permet de décharger notre technicienne habituelle de ce travail-là.

On a un autre sujet qui vient après, qui peut permettre aussi de décharger un petit peu et donc de répondre à cette demande, mais tant qu'il n'y a pas de moyens en plus, on ne pourra pas faire plus que le nombre d'heures qui nous sont accordées. Et si en plus on est pénalisé financièrement pour ça, ce n'est pas la bonne démarche. Qu'on nous fasse des remarques, on est prêt à entendre toutes les remarques qu'on nous fera, mais on ne peut pas faire plus que ce qu'on fait avec les moyens qu'on a. Et je peux vous assurer que notre technicienne a travaillé, beaucoup travaillé. Nous aussi, élus, on a fait ce qu'on a pu mais on ne peut pas faire plus. Et si on avait continué dans la direction qu'on nous donnait, on n'aurait commencé aucune étude, c'est-à-dire qu'on n'aurait rien fait. On aurait fait notre PAGD et puis il serait resté un gros livre sur la table, et c'était tout.

Le choix qu'on a fait, je maintiens que c'était le bon choix, et on continuera dans ce sens, bien sûr, pour mettre en œuvre notre SAGE et qu'il serve à quelque chose.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ce témoignage tout à fait concret et bien dans ce qu'on a vu avant.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'informations ou prises de parole ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Emergence d'un projet de territoire de gestion de l'eau sur le bassin Allier aval

On va rester en effet sur le bassin Allier aval avec un contexte de tension croissante sur la ressource en eau et l'émergence d'un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau).

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Je vais introduire cette notion sur le territoire Allier aval où il y a un enjeu de gestion quantitative de la ressource en eau qui a été identifié de longue date et surtout dans le SAGE Allier aval, avec des actions qui ont déjà été mises en œuvre ou qui sont en cours de mise en œuvre concrètement sur 2 ressources principales de ce bassin Allier aval : la rivière Allier et les aquifères de la Chaîne des Puys, qui font l'objet :

- pour la rivière Allier, d'une étude HMUC, engagée depuis fin 2018 ;
- pour la Chaîne des Puys, d'une étude sur la connaissance de cette ressource en eau.

Dans ce contexte de tension croissante sur la ressource en eau du bassin Allier aval, l'Etat a sélectionné ce bassin comme territoire prioritaire à la mise en place d'un projet de territoire de gestion de l'eau.

Qu'est-ce que c'est ? C'est une notion qui est récente, qui a été définie dans une instruction du Gouvernement du 7 mai 2019.

C'est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique, qui aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Quand on lit ça et qu'on entend ça, on reconnaît beaucoup de choses qui sont les principes mêmes de ce que fait un SAGE et aussi le contenu qui est celui d'une étude HMUC.

De février à juillet, il y a eu des rencontres entre les services de l'Etat, le Président de la CLE du SAGE Allier aval, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Etablissement qui ont permis justement :

- de recueillir l'accord du Président de la CLE pour le portage d'un projet de territoire sur le bassin Allier aval,
- de faire une première identification des complémentarités et convergences entre ce PTGE et les démarches existantes, en particulier l'étude HMUC,
- d'identifier, afin de répondre aux attentes territoriales de dialogue et d'évaluation nécessaires à la mise en place d'un PTGE, et également un volet économique et financier, et il y avait besoin de disposer d'un équivalent temps plein expérimenté dans les domaines de l'analyse économique et financière, sur une durée minimale de 3 ans.

Ce renfort aurait notamment pour mission de :

- animer la démarche PTGE confiée à la CLE (les instructions du Gouvernement confient le portage de ce type de démarche à une CLE si elle existe, ce qui est le cas),
- renforcer le lien avec les porteurs d'initiatives relatives à la gestion de la ressource en eau sur le territoire,
- apporter une expertise socio-économique, notamment pour conduire les analyses économiques et financières qui constituent un volet important du PTGE
- faciliter la mise en œuvre des actions, surtout celles dirigées vers de l'opérationnel.

La question du financement du poste est actuellement au centre des priorités à court terme. Pour l'instant, ce qui est identifié, c'est que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut en assurer une grande partie (70%) mais qu'il faut trouver le reste (de l'ordre de 15.000 €/an pendant 3 ans.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement, l'Etablissement étant la structure porteuse de la CLE, pour répondre aux sollicitations de l'Etat et du Président de la CLE, de donner son accord pour participer à l'élaboration du PTGE sur ce territoire et de renvoyer à une prochaine réunion sa décision de création éventuelle d'un poste dédié, sous réserve de la confirmation de l'obtention des financements correspondants.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Bernard, un petit mot ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Cela a été tout à fait bien dit, tout ce qu'on savait, tout ce qu'on avait fait. On est toujours dans l'attente des 30% qui manquent. On peut considérer que sur un an le poste coûte 45.000 €. L'Agence donne 70% et il reste 30%, soit 15.000 €/an. C'est l'argent qui manque. Bien sûr, qui on sollicite pour donner les 15.000 € qui manquent pendant 3 ans, ce sont les collectivités.

Les collectivités qui ont été envisagées sont : la Région Auvergne-Rhône Alpes et, peut-être, les Départements.

Les Départements, on n'est pas maître du jeu. Au Département du Puy-de-Dôme, dans lequel je siège, il y a une règle, que j'avais fait rajouter - et je ne regrette pas de l'avoir fait rajouter - qui dit que si on est coincé au niveau des SAGE - on ne donnait plus d'aide pour les SAGE - le Département du Puy-de-Dôme financera mais à condition que les autres Départements qui sont couverts par les mêmes rivières financent aussi. Ça risque d'être compliqué et, à mon avis, ça peut durer longtemps. Donc, le financeur qu'on sollicite en premier avec insistance, c'est la Région Auvergne-Rhône Alpes.

A cet effet, j'ai rencontré Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, au mois de juillet, et je lui ai transmis cette réflexion. Elle m'a dit : « oui, effectivement, ça serait bien que la Région trouve 15.000 € quand même - sur une grande Région de 13 Département, ce n'est pas impossible - pour financer tout ça. »

Il paraît qu'on n'est pas les seuls territoires avec PTGE. Il y en aurait un sur la plaine du Forez. C'est ce qu'on m'a dit mais je n'en sais pas plus. Donc, si on donne à un, il faut donner aux autres. Mais à mon avis, s'il y en avait, c'est une démarche qui appartient à la Région car c'est une action non seulement environnementale mais économique. On agit pour l'économie, là. N'oublions pas que dans les usages, il y a notamment l'irrigation. Et c'est à ce niveau-là que souvent nos difficultés surgissent. Il serait donc normal que la Région s'en empare et finance ce projet. Madame la Préfète devait rencontrer un Conseiller régional éminent, ancien vice-président et député européen, qui habite notre Département, pour lui expliquer le sujet. Elle ne l'a pas encore rencontré mais j'espère qu'elle aboutira. Tant que ce poste n'est pas financé, on est un peu gêné pour établir une fiche de poste. Enfin, on peut toujours établir la fiche de poste ! Sachant que ce n'est pas tout à fait à mon sens le même profil de poste que pour les postes que l'on a habituellement sur nos SAGE. Il faut que la personne ait des connaissances dans le domaine économique, sociétal, etc. On fait l'étude HMUC, et là on sait la faire, on a déjà recruté par la faire, une technicienne et un technicien qui connaissent tous ces domaines. On y arrivera, à ça, mais il est bien que le PTGE se conduise en même temps et que la personne amène d'autres compétences à celles qu'on a, parce qu'il faudra après, une fois faite l'étude HMUC, mettre cette étude en application. Et la mettre en application, c'est rencontrer les partenaires (syndicats d'eau, syndicats d'irrigants, industriels, etc.). Et là, il faut savoir y faire et donc c'est un autre métier.

Ce que l'on a vu aussi, avec Madame la Préfète, c'est qu'il serait normal que le territoire ne soit pas exactement peut-être le SAGE Allier aval, même si c'est le SAGE qui est la structure porteuse. On a trois autres SAGE sur ce territoire : la Sioule, porté par l'EP Loire ; l'Alagnon et la Dore, affluents de l'Allier. Ils ont aussi une partie de plaine alluviale vers les embouchures, vers la confluence, qui a les mêmes problématiques que l'Allier : irrigation, captages d'eau potable, etc. Il serait donc logique qu'on élargisse le territoire sur au moins la partie très aval de ces affluents, de manière à les prendre en considération. On ne pourrait pas comprendre que ne soit pas prise en considération l'existence d'un syndicat d'irrigants qui est sur la partie Dore, au même titre que ceux qui sont sur l'Allier.

Donc tout ça c'est à mettre en œuvre mais le plus dur, c'est le financement. Une fois qu'on l'aura, à mon avis, on pourra avancer. Tant qu'on ne l'a pas, on attend.

J'ai relu le calendrier, il me va bien, mais on arrive à la date où il faudrait qu'on ait le financement maintenant.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

Juste deux précisions supplémentaires :

1. Comme dans beaucoup de cas de figure, diverses autorités peuvent prendre des décisions qui s'enchaînent les unes par rapport aux autres. Evidemment, ceux qui sont tout à fait au bout de la seringue, près de l'aiguille, commencent à envisager comment passer par l'aiguille et surtout éviter de refaire des études qui sont déjà faites à côté, qui correspondent exactement à ce qu'on demande de faire mais qui portent un nom différent. Tout ce travail a été fait en ingénierie avec les moyens qu'on a. Rappeler que ça existe, donc ce n'est pas la peine de recommencer.
2. L'aspect financier, aussi modeste soit-il : 30% de 45.000 €. Reste à trouver les 15.000 €. Il y a la possibilité de demander aux collectivités que vous citez. Il y a la possibilité de demander à d'autres opérateurs qui sont intéressés par ces ressources sur ce territoire, ce qui n'est pas exclu aujourd'hui puisqu'on est obligé d'examiner toutes les hypothèses. Et puis, il y a aussi la possibilité de demander aux usagers, c'est-à-dire

ceux qui sont les bénéficiaires de cette ressource. Et là, je ne voudrais pas être « grossier » mais il y a dans la loi quelque chose qui s'appelle une majoration de redevance, qui était prévue, qui n'est toujours pas appliquée, qui peut-être ne le sera jamais. Elle n'a pas d'impact sur les finances de l'Etat et, en plus, son utilisation par des structures comme les nôtres, au regard du PTGE, correspond parfaitement. Et sur le volet quantitatif, on était assis sur des volumes prélevés. Donc, il se trouve qu'on a une ressource financière qui était prévue, correspondait totalement à ce dont on a besoin mais qu'on ne va pas utiliser, et là on va essayer de trouver auprès d'autres les moyens de financer ces choses-là.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

A ce propos, si je peux me permettre. L'histoire de la surtaxe...

Au niveau des SAGE, au moins sur le SAGE concerné par ce que j'évoquais avant, elle a été refusée à l'unanimité, parce qu'on est dans une période où, dès qu'on rajoute des taxes - il y a moins d'un an qu'on a vécu ça en France - ce n'est pas tellement apprécié par le grand public. Donc, ça a été fait dans ce sens-là. Je me suis abstenu le jour du vote mais la majorité, très très forte majorité (90%), a voté contre la taxe.

Si on se lance là-dedans, dans deux ans on n'a pas commencé. Alors moi, j'aurai pris ma retraite, ça ira bien, ce n'est pas un problème. Mais je crois qu'il faut que la Région porte ce dossier, par une présidence s'ils veulent, mais surtout financièrement. S'ils ne peuvent pas trouver 15.000 € en Auvergne Rhône-Alpes, avec tout ce qui se dépense autrement, moi je désespère. C'est tout.

INTERVENTION DE M. EUDE

Dernier mode de financement, qui n'a pas été évacué non plus : peut-être faire appel au soutien par exemple de tel ou tel grand groupe qui produit de l'eau, et qui accepterait de fournir les 15.000 €. On n'évacue absolument rien aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

On n'évacue rien mais il faut qu'on commence au mois de novembre 2019. A la Région, il suffit de délibérer, ce n'est quand même pas le bout du monde. S'ils ne sont pas capables, le PETG ne se fera pas. J'en suis persuadé. Ou alors en 2020 ou 2021.

Si vous sollicitez les 5 Départements, je peux vous dire que vous n'avez pas encore les délibérations de tous.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est compliqué. Je vois, notre Département - il y a la vice-présidente de l'eau qui siège ici. Voilà, quand il faut mettre la main à la poche, on la met, au niveau du Département. Je suis d'accord avec vous, l'idéal ce serait la Région mais si la Région ne vient pas, on ne va pas l'attendre indéfiniment. C'est dommage, ils sont en séance publique aujourd'hui, à la Région Auvergne-Rhône Alpes, à Lyon - c'est la raison pour laquelle ils ne sont pas là. Après, 15.000 €, c'est beaucoup et peu à la fois. C'est-à-dire que ce n'est pas beaucoup mais si on ne les a pas, on ne les a pas. Ça fait 3.000 par Département. Je ne connais pas suffisamment votre territoire mais je pense que les Départements, il faut peut-être aussi montrer l'exemple. Mais, si on ne les a pas, ça va poser un problème, je suis bien d'accord avec vous. Et ça serait bien dommage.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Si un seul Département était concerné, ce serait plus simple, mais il y en a cinq. Et s'il faut que les cinq prennent une délibération favorable dans ce sens, je ne suis pas sûr qu'ils le feront tous,

c'est tout. Ça s'arrête là. Nous, Puy-de-Dôme, on le fera. Mais on ne va pas remplacer la Région non plus et payer pour le territoire des autres Départements.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je comprends bien. On est bien d'accord.

Bon, eh bien sous couvert de trouver ces 15.000 € qui manquent. D'autres demandes d'informations ? Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

14. Projet de contrat territorial sur la plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne

On va continuer avec M. ROSSIGNOL, avec quand même un dossier important, c'est d'éviter de créer une nouvelle structure alors qu'on est plutôt dans la phase d'en supprimer.

Je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci M. le Président.

C'est un sujet sur lequel le Comité Syndical a été informé en mars dernier puisqu'il y a un projet de création de contrat territorial sur la plaine alluviale de la Loire, d'Iguerande au bec d'Allier, et la question qui est posée est la préparation de son portage par une collectivité, en phase de mise en œuvre.

Deux scénarios de portage ont été étudiés et validés lors d'un comité de pilotage en juin dernier : soit la création d'un syndicat spécifique soit le portage par l'Etablissement public Loire.

Suite à l'examen de ces deux scénarios, les porteurs de la préfiguration du contrat territorial, qui sont les Conservatoires d'espaces naturels Allier et Bourgogne, ont sollicité formellement un positionnement de l'Etablissement sur un portage éventuel du contrat.

Il faut noter que, en parallèle, les Conseils régionaux concernés (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) ainsi que les 11 EPCI concernés territorialement sont consultés sur ces deux scénarios.

L'Etablissement peut intervenir en portage de contrats territoriaux dès lors que les collectivités le sollicitent. Et là, on peut noter que sur ce territoire-là, il y a les 2 Régions, les 3 Départements concernés qui sont membres de l'Etablissement, ainsi que 3 EPCI sur les 11 concernés. Lorsque l'Etablissement est sollicité, il s'attache à répondre aux besoins exprimés en termes notamment de gouvernance locale, notamment par la mise en place d'un comité de pilotage dédié, qui peut être présidé par un(e) élu(e) du territoire concerné si c'est le souhait, et bien entendu, le positionnement sur site en proximité de l'agent en charge de l'animation.

L'Etablissement intervient avec d'autant plus d'intérêt lorsque cela permet de dégager des synergies entre les procédures qu'il porte, ainsi qu'avec les autres domaines d'intervention. Dans le cas présent, ces synergies sont envisageables au regard notamment des enjeux concernés et de la situation du territoire sur l'axe Loire, en aval du barrage de Villerest, en aval également des SAGE Loire amont et Loire en Rhône-Alpes, dont l'Etablissement assure le portage, et en proximité géographique et thématique avec le contrat territorial Val d'Allier alluvial dont il assure le portage également. Les synergies peuvent aussi être approfondies avec des acteurs du territoire, par exemple pour l'accueil sur site de l'agent qui serait chargé de l'animation.

L'Etablissement partage les principaux facteurs de réussite présentés lors du Comité de pilotage et pourrait porter un contrat territorial sur la plaine alluviale de la Loire, sous réserve toutefois :

- de l'accord des collectivités concernées pour le portage du contrat ;
- de la finalisation du programme d'actions, qui est en cours d'élaboration, et de la confirmation de l'engagement des maîtres d'ouvrage ;
- d'une garantie de financement sur la durée du contrat territorial, pour l'animation en particulier, de l'ordre de 23.000 €/an, déduction faite des 50% de l'Agence de l'eau.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Encore une fois, essayer d'éviter de créer de nouvelles structures alors que l'Etablissement est tout à fait apte à porter cela.

Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? Des demandes d'informations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Peut-être un point de précision. La demande de positionnement émane des Conservatoires d'espaces naturels. Si les Conservatoires d'espaces naturels ont envisagé ce portage par l'Etablissement. On peut penser que cela tient en partie au gain de confiance qui a pu s'accumuler à travers le portage du contrat territorial Val d'Allier Alluvial. A une certaine époque, il y avait des interrogations sur ce que constituait l'animation, sur le positionnement des uns et des autres. On se retrouve quelques années plus tard sur la base de ce qu'ils ont pu constater au regard du fonctionnement sur le contrat territorial Val d'Allier Alluvial. Ce sont ces conservatoires qui disent que c'est une position qui permettrait de faire travailler correctement ensemble et des associations et des collectivités, à moindre coût et au bénéfice des opérateurs. Il y a quand même sur le territoire la reconnaissance que ces choses-là peuvent fonctionner. En revanche, si effectivement les deux Régions concernées disent du fait de la nature de nos politiques d'intervention, il y aura zéro de la Région Bourgogne-Franche-Comté et il y aura zéro, parce que c'est du fonctionnement, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, effectivement, cela rend le problème un petit peu plus compliqué. Il faudra trouver d'autres financeurs. Mais il y a au moins la reconnaissance de la modalité pratique qui fonctionne. Il faut regarder le verre à moitié plein. Il y a quand même des choses intéressantes qui sont signalées à travers une demande de ce type-là.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Merci de ces précisions.

15. Restitution de l'édition 2019 de la semaine REV (REVue de projets recherche-gestion)

C'est un dossier qui a été fait sans subvention et je trouve que c'est quand même petit peu dommageable, on parle de recherche. On n'a pas eu de subvention mais on l'a fait quand même parce que pour nous c'est important, je pense.

Renaud.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Effectivement, les 17, 18 et 19 septembre à Orléans, dans les locaux de l'Etablissement, trois journées d'échanges ont été organisées : environ 25 contributions, à la fois de chercheurs, d'opérateurs publics et privés, et notamment et particulièrement de collectivités territoriales, qui ont permis d'échanger entre chercheurs et gestionnaires sur 3 thématiques.

La première journée était consacrée à la **qualité de l'eau dans les retenues**. On a notamment abordé la question et la problématique de la prolifération des cyanobactéries, qu'on a un petit peu évoquée aussi dans cette réunion, à la fois du point de vue des gestionnaires et des chercheurs.

La deuxième journée a été consacrée à la gestion des **eaux pluviales en gestion territorialisée**, avec notamment deux témoignages de collectivités :

- Roannais Agglomération via la Roannaise de l'Eau, sur le travail important qui a été réalisé sur l'agglomération de Roanne sur ce sujet-là ;

- Nantes Métropole, avec notamment l'intervention de M. COUTURIER durant cette journée.

Le travail réalisé aussi par l'Etablissement sur ce sujet, à travers l'étude menée en 2019, a été présenté à cette occasion.

- La troisième journée concernait plus particulièrement la **connaissance des ressources en eaux souterraines**, où on a abordé la perspective des pressions croissantes, à la fois les prélèvements, l'impact du changement climatique et les pollutions diffuses et ponctuelles sur ces eaux souterraines.

L'ensemble des présentations des 25 interventions sont disponibles d'ores et déjà sur le site Internet de l'Etablissement. Toutes les présentations sont donc téléchargeables.

Comme vous l'évoquiez, ces journées s'intègrent plus largement dans un travail de synergie entre les chercheurs et les gestionnaires que l'Etablissement réalise de longue date, et on a notamment à cette occasion réalisé une sorte de synthèse regroupant l'ensemble des thématiques qui ont été abordées via ces journées et d'autres également depuis 2014, qui montre un travail important et un nombre colossal de sujets évoqués à l'occasion de ces journées.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour cette information. C'était pour faire le point, il n'y a pas de délibération.

Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque chose sur ce point ? Non ? Je vous remercie.

16. Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Là aussi, c'est une information pour faire le point, savoir où on en est. C'est un dossier très très important pour nous, par rapport aux infrastructures de protection contre les inondations.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

Brièvement, en quatre points, indiquer pour ceux qui n'avaient pas participé aux précédentes réunions, notamment celle à Angers, que nous nous situons dans le prolongement du Comité Syndical d'Angers où avait été organisé, en amont de la réunion des instances de l'Etablissement, une rencontre avec des membres de la représentation nationale (des députés, en l'occurrence), ce qui avait été l'occasion de leur présenter ce qu'était ce PAIC et surtout d'insister à la fois sur l'échéancier et les montants dont il s'agissait globalement pour l'ensemble du bassin de la Loire : l'échéancier (l'année 2019) et les montants (350 M€).

A l'issue de cette réunion, il avait été convenu de se retrouver à l'Assemblée Nationale, à l'invitation de ces députés. Cette réunion se tiendra le 22 l'Assemblée Nationale. Elle devrait permettre une présence encore plus fournie, avec d'autres députés de l'ensemble du bassin de la Loire.

Deuxième élément important : la réunion à Angers avait été l'occasion de mettre l'accent sur la coopération renforcée qui était amorcée sur ce territoire-là, avec notamment la signature de conventions de délégation de gestion avec 4 EPCI du territoire concerné, pour un linéaire de plus de 50 kilomètres de digues ; et, à cet égard, souligner ce travail, je répète : convention signée début juillet, mise en œuvre évidemment en cours.

Ce travail se poursuit :

- avec les visites de terrain avec les élus et techniciens des EPCI des communes concernées, pour vérifier ce dont il s'agit sur place,
- avec des réunions régulières avec les services des PECl des communes concernées, à chaque fois, pour la question des travaux en cours ou à programmer, et surtout les questions relatives à l'entretien et à l'exploitation (surveillance en crues, particulièrement),
- et enfin également la préparation et le lancement de marchés d'études et, à cet égard, les marchés d'études devraient être notifiés dès que la commission d'appels d'offres aura pu les valider, donc dans les jours qui viennent. Avec un petit signal, tiré du résultat de ces appels d'offres : ce qui avait été une des explications de cette démarche en coopération était de dire : « si on arrive sur des marchés qui sont groupés, on devrait arriver à trouver des choses intéressantes ». Effectivement, le résultat est que les marchés sont sortis dans des enveloppes qui coïncident avec celles qui avaient été estimées initialement et dans des délais qui correspondent avec ceux qui avaient été envisagées également, de façon à faire en sorte que les obligations réglementaires soient satisfaites le plus rapidement possible.

Au-delà de la Loire aval, le même type de démarche se poursuit sur d'autres parties du bassin, c'est-à-dire la partie amont et la partie centrale, avec la tenue de nouvelles réunions techniques organisées en proximité avec les EPCI :

- on peut citer celle qui devrait se tenir à Blois le 19 novembre avec les principaux EPCI concernés, autour de la question de la gestion du risque inondation sur cette partie-là du bassin, entre Orléans d'un côté et Tours de l'autre ;
- également les échanges en cours avec plusieurs EPCI sur la bassin Cher pour avancer vers ces conventions de délégation de gestion ;
- et enfin, sur la poursuite des nombreuses études de cas. Si les uns et les autres n'avaient qu'une seule chose à regarder, il y a 4 pages d'études de cas faites par l'Etablissement ces dernières années, pour faire en sorte que sur les territoires, on trouve des typologies qui permettent à chacun de se retrouver par rapport aux problèmes qu'il rencontre pour ce qui le concerne.

Autre point à souligner, l'exposition au grand public, sans co-financement de qui que ce soit, consacrée à ce projet d'aménagement et inaugurée à l'occasion du Festival de Loire, ce qui fait que plusieurs centaines de milliers de gens ont pu passer devant, ce qui n'est déjà pas trop mal ; mais surtout qui sert de support à une consultation grand public en ligne qui permet à qui le veut de se positionner au regard de huit questions simples mais qui fournissent un premier retour sur l'appréciation que portent les uns et les autres sur ces infrastructures. En l'état, on ne va pas divulguer les résultats puisque cette consultation se poursuit jusqu'en novembre. Ce qu'elle fait apparaître, c'est qu'il y a des questions sur lesquelles majoritairement, pour ne pas dire à l'unanimité, tout le monde converge :

- la question du bassin comme la bonne échelle d'intervention,
- le fait qu'on soit dans la solidarité nationale voire européenne, ça veut dire de nature à bénéficier de crédits de solidarité nationale et européenne.

Inversement, on a un certain nombre de personnes qui considèrent que les infrastructures de protection peuvent poser plus de problèmes qu'apporter de solutions.

Enfin, une appréciation sur laquelle tout le monde se retrouve : en tous les cas on veut être informé de ce que vous faites sur les digues. Là, c'est la quasi-unanimité : « dès que vous faites quelque chose, vous nous tenez au courant. »

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. le Directeur. Comme vous l'avez dit, on ne passe pas un Comité sans faire un point sur le PAIC qui est un dossier très important.

Est-ce qu'il y a des demandes d'informations ? Je vous remercie.

17. Gestion du personnel

Nous avons quatre petits dossiers concernant le personnel.

1- Accroissement temporaire d'activité au sein du service des barrages

Le premier concerne le recrutement pour six mois d'un ingénieur contractuel dédié à la réalisation d'un retour d'expérience sur l'étiage 2019 - on en parlé longuement tout à l'heure - de nature à constituer une nouvelle référence et ceci en particulier pour ce qui concerne les interventions de l'Etablissement.

2- Mise en place d'une astreinte d'exploitation pour la gestion des systèmes d'endiguement

Le deuxième est en lien avec ce qui vient d'être dit avec le PAIC dans le cadre de la délégation à l'Etablissement par 4 EPCI, de la gestion d'un linéaire de plus de 50 km de digues non domaniales. Il vous est proposé de mettre en place une astreinte d'exploitation pour les agents dédiés à cette opération, pour une période arrêtée du 1^{er} novembre au 30 juin et des bornes horaires fixées de 8h à 18h les samedis, dimanches, jours fériés et jours de fermeture éventuelle de l'Etablissement.

Les modalités de rémunération des astreintes effectuées et les compensations en temps des interventions se feront par préférence au barème en vigueur. A titre d'information, pour la période de référence 2019-2020, cela représenterait 34 week-ends et 9 jours fériés d'astreinte pour un coût de l'ordre de 4.000 €.

En effet, on ne peut pas proposer quelque chose et puis dire, en cas d'incident le week-end, qu'il n'y a personne.

Vous comprenez bien qu'il est indispensable de mettre une astreinte.

3- Besoin des services au sein du Service Aménagement et Gestion des eaux

Il s'agit d'autoriser pour un an, à titre de besoin des services, la prolongation du poste de chargé de mission chargé de piloter la définition du contenu d'un contrat territorial à l'échelle du périmètre du SAGE du Haut-Allier. Je rappelle que le poste reste basé à Langeac.

4- Adhésion au service « Chômage » du Centre de Gestion du Loiret

Et enfin, pour passer une convention avec le Centre de Gestion du Loiret afin de pouvoir bénéficier de services payants à la carte portant notamment sur l'instruction ainsi que le suivi des dossiers chômage.

Vous voyez, rien d'extraordinaire mais important malgré tout par rapport à nos compétences et notre travail.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'informations sur ces quatre dossiers ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

18. Adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement

En lien avec le personnel, on vous a refait un petit point sur l'organigramme des services de l'Etablissement qui est devenu très allégé. C'est pour cela qu'on avait mis celui de juin 2014 dans le dossier. Vous vous apercevrez qu'on a encore un directeur de moins. On le verra tout à l'heure avec le DOB, il est vrai qu'à force de diminuer les contributions, au bout d'un moment, ça ne rentre plus. Donc il faut bien économiser.

A la direction générale des services : Jean-Claude EUDE,
Avec un directeur de la ressource en eau : Benoît ROSSIGNOL,
Avec en dessous les services barrages.

De l'autre côté, sous Jean-Claude EUDE, tout ce qui est supervision par rapport entre autres aux inondations.

Et sur la droite, administration et finances, obligatoire bien sûr par rapport à notre structure.

Et, en dessous, tous les gens qui sont sur le terrain, au niveau de nos SAGE, tous nos techniciens.

M. le Directeur, vous voulez ajouter quelque chose ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Il s'agit effectivement d'une proposition d'adaptation de l'organigramme par rapport à celle qui avait été approuvée en juin 2014. Alors, les élus de l'Etablissement pouvaient même s'appuyer d'un Directeur de Cabinet.

Aujourd'hui, il s'agit de faire mieux avec moins, puisque c'est le lot pour toutes nos collectivités et qu'il nous appartient de faire de même. La logique d'organisation, c'est de distinguer deux voies d'actions :

La première, très clairement, c'est la question des infrastructures. Qu'il s'agisse des barrages (Villerest, Naussac), qu'il s'agisse de la gestion de digues, on est dans la gestion d'infrastructures. Dans ce cas-là, c'est une technicité particulière, ce sont des modes d'intervention particuliers, ce sont des pluri-annualités particulières.

Vous l'avez noté, ce sont des domaines sur lesquels il y a des ressources dédiées. Les barrages, avec une redevance pour soutien d'étiage, pour une grosse partie des financements. Les infrastructures de protection, on le sait, et les EPCI le savent plus encore, que ce sont eux qui sont appelés en premier en financement, même s'ils souhaitent en appeler à la solidarité nationale et européenne pour boucler.

De l'autre côté, ce qui relève de l'animation des territoires, avec les SAGE, contrats territoriaux, PTGT, PAPI, SLGRI, c'est-à-dire où on est davantage dans un travail d'animation, quitte quelquefois à aller au-delà, c'est-à-dire à faire de la maîtrise d'ouvrage parce qu'il se trouve que des opérateurs sur le terrain considèrent que c'est plus utile que l'Etablissement porte aussi des maîtrises d'ouvrages. Mais l'entrée sur le territoire, c'est l'animation territoriale, préserver la cohésion de bassin, l'articulation des interventions à l'échelle de bassin. Car, à défaut de cette articulation, on va se retrouver sur un bassin, où il n'y aura plus grand monde qui comprend ce que fait son voisin. Et cela risque de devenir périlleux pour un territoire à l'échelle de 1/5^{ème} de la France.

Du point de vue de cette organisation, il ne s'agit que d'une simple adaptation. Mais pour autant, elle se traduit déjà par la suppression d'un poste d'encadrement supplémentaire puisque le Directeur ressource en eau que vous indiquez devra aussi superviser le système des barrages et le Directeur général des services devra superviser celui des digues. Donc, la suppression d'un poste de directeur amène les autres à absorber cette part de travail-là en

direct. En espérant que cet effort de mutualisation, comme vous le disiez par rapport à certains partenaires financiers, soit bien compris par les uns et par les autres, parce que si effectivement à chaque fois que quelqu'un fait un effort financier, il récupère un missile *Tomahawk* sur la tête et une réduction de subvention, cela peut rapidement devenir peu incitatif.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. le Directeur.

Je pense que c'est clair pour tout le monde. Mais je pense que c'est important que vous ayez cette vision de l'organigramme qui a été allégé et du coup qui reflète un peu plus de quotidien de l'Etablissement.

Pas de question complémentaire ?

On va passer au débat d'orientations budgétaires.

19. Débat d'orientations budgétaires

Avant de laisser la parole au Directeur, deux ou trois petites choses. On le voit sur l'écran, une nouvelle fois l'an dernier, le budget annexe (en orange) a été supérieur au budget général. On voit qu'il coupe la courbe bleue (budget général), ce qui était arrivé une fois mais ce qui devient un peu récurrent, ce qui pose quand même un problème. De ce fait, j'ai demandé au Directeur de faire un budget 2020 sans baisse. On a baissé depuis des années de près de 30% les contributions, pas cette fois. Il n'y aura pas de hausse quand même, c'est encore malgré tout un effort important, mais au moins pour cette année on reste à contributions constantes.

On a souvent des débats avec les Départements - qui payent beaucoup, on en est conscient. Ils payent en gros 18% du budget total de l'Etablissement. Oui c'est important par rapport aux autres collectivités mais c'est 18% du budget total. Ça aussi, il faut le rappeler.

Un autre dossier dont on parlera, on en a parlé d'ailleurs entre hier et ce matin : le réseau CRISTAL, avec la convention de l'Etat, pour les prévisions. J'ai d'ailleurs demandé un entretien avec le nouveau Préfet de Région, parce qu'eux ils augmentent régulièrement de façon très importante leur cotisation. Aujourd'hui, on est à près de 500.000 €. Dans votre dossier, il y a un graphique. La flèche n'est pas verticale mais pas loin. Je crois qu'il va falloir qu'on stoppe ça parce qu'en fin de compte, c'est nous qui payons, c'est vous qui payez.

On a aussi une information, par rapport aux fonds FEDER sur 2019-2020. Le Directeur vous en parlera un peu plus dans quelques minutes. Pour 2019, c'est un peu embêtant parce qu'on est plutôt en fin d'année. On aurait une perte de l'ordre de 700.000 €. Là aussi, ça fera l'objet de discussions suite à l'entretien que j'aurai avec le Préfet de Région et, je pense, la DREAL de bassin, parce que là aussi, il faut qu'ils nous expliquent un petit peu ce qui se passe.

Vous voyez, des dossiers quand même qui sont difficiles et, indirectement, cela pose des problèmes au niveau de notre personnel. Ce sont pratiquement 3 ETP qui vont nous manquer. Quand on voit le travail qui a été fait cette année avec l'étiage, au bout d'un moment, si on veut qu'il y ait du travail et du résultat, il faut aussi qu'on respecte l'Etablissement. Il démontre tous les jours le travail qui est fait, on reçoit des félicitations de partout, mais de temps en temps il faut que cela se concrétise un petit peu par des faits et les faits on ne les voit pas. Au bout d'un moment, cela va devenir compliqué. Je rappelle encore une fois le travail remarquable qui a été fait, entre autres cet été, et sur d'autres points bien sûr, ne serait-ce qu'avec l'animation des SAGE et autres.

Je ne serai pas plus long. Le budget sera donc monté avec stabilisation des contributions des Départements et des Régions. On a des adhésions, vous l'avez vu en début de Comité (2 nouvelles adhésions), et on sait que d'autres frappent à la porte, c'est-à-dire qu'on est sur une

dynamique. Vis-à-vis du PAIC, on sent vraiment un frémissement et ça commence vraiment à se concrétiser. On compte beaucoup sur nos rencontres avec les Députés pour faire avancer ces dossiers-là. Donc on est sur une phase assez intéressante mais on a besoin aussi d'un peu de soutien et le soutien on ne le voit pas trop venir. Si besoin, je demanderai à certains du Comité leur aide pour faire avancer certains dossiers.

M. le Directeur, deux ou trois mots de plus ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement pour revenir sur l'équation qui était proposée et l'énoncé du problème. Le budget est construit avec d'une part des ressources type la redevance pour soutien d'étiage, qui curieusement ne pose pas de problème puisque ceux qui la payent, le fond compte tenu de la qualité du service rendu. C'est déjà une bonne chose.

S'y ajoutent les contributions des collectivités. On sait maintenant que depuis 2008 le but était de descendre et aujourd'hui, de construire un projet de budget sans baisse prévisible de contribution.

La seule surprise - et vous l'avez l'énoncée - c'est que tout d'un coup, dans le même temps, du côté des subventions (la 3^{ème} voie de financement), au dernier trimestre de l'année, certains financeurs disent : « mais non c'était pour rire, vous avez travaillé mais finalement vous n'aurez pas d'argent ni en 2019 ni en 2020 ».

A partir de là, de toute façon, il faudra faire avec les crédits dont on dispose. Sachant qu'on part d'une situation dans laquelle, au moins, il n'y a pas d'endettement à l'Etablissement.

Le deuxième point, c'est qu'on a bien compris qu'il fallait rééquilibrer un certain nombre de postes de dépenses, notamment au niveau des EPCI, et la voie qui avait été retenue par le Comité était de s'appuyer sur le fait qu'il y avait la création d'un budget annexe spécifique pour la gestion des systèmes d'endiguement et que ce budget annexe spécifique était alimenté essentiellement par les EPCI, déduction faite des subventions qu'on arrivait à trouver collectivement. Mais c'étaient les EPCI qui abondaient sur ce volets-là.

Déjà, sur la DM, ce budget-là a été augmenté de plus de 100.000 €, cela veut donc dire qu'effectivement les EPCI jouent le jeu, lancent les études, commencent à faire un certain nombre de choses. Globalement, ce que l'on dit, c'est que quand il faudra comparer qui met quoi, il faudra comparer ce que les EPCI mettent, ce que les Régions mettent, ce que les Départements mettent. Aujourd'hui, on peut constater que les EPCI commencent à mettre des sommes assez conséquentes et, quand on voit ce que représentent les systèmes d'endiguement sur le bassin, devraient continuer à alimenter cette tendance-là.

Troisième élément : faire en sorte malgré tout de trouver des voies d'optimisation. Aujourd'hui, pour passer dans les hypothèses qui nous sont données, on ne peut pas ne pas exclure :

1. De continuer à renoncer à certains types de dépenses. Ça va confiner au pathétique bientôt parce que renoncer à des adhésions à des organismes techniques, cela veut dire se priver d'un peu d'intelligence, de partenariats, etc., mais enfin, s'il faut le faire, on le fera.
2. De supprimer des politiques : les classes Loire, par exemple, ont été supprimées il y a un certain temps déjà, mais à notre grande surprise, nous voyons apparaître des mécanismes de financement de ces actions-là qui coûtent plus cher que ce qu'il y avait à l'Etablissement. Donc on utilise des crédits publics aujourd'hui pour des opérations qui coûtent plus cher que celles qu'on faisait à l'Etablissement. Il n'y a plus d'argent pour l'Etablissement mais on va financer quelque chose à côté qui coûte plus cher que ce qu'ils faisaient. Au bout d'un moment, on pourrait avoir du mal comprendre comment tout cela s'ajuste.

Autre exemple : les subventions « Patrimoine ». On avait l'an dernier décidé de les supprimer puis les collectivités avaient dit ce n'est pas possible qu'on supprime tout ça et au budget supplémentaire, on avait pu inscrire 50% du montant de ce qu'était précédemment le volet « Patrimoine » sur le bassin. La question va être posée à nouveau.

Et puis on sait déjà qu'il y a des politiques qu'il va falloir renvoyer au budget supplémentaire. Ce n'est même pas possible de les imaginer au budget primitif. Par

exemple, s'agissant du volet « Recherche-Développement-Innovation ». Si, en plus, on se prive d'intelligence, ça risque de devenir rapidement périlleux dans les années qui viennent.

3. Enfin, au niveau des ressources humaines, vous l'avez rappelé, on est à l'os puisqu'on ne compense pas les temps partiels (plus de 3 agents). On ne remplace pas les congés maternité et parentaux des agents sur les missions d'appui administratif. Et on supprime des postes d'encadrement.

Les services vont donc intégrer toutes ces problématiques pour proposer au Président un projet de budget qui tiennent compte à la fois des demandes des uns et des autres.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, c'est surtout au niveau des fonds FEDER qu'il va vraiment falloir qu'on travaille parce que là, ce n'est vraiment tout simplement pas supportable.

Mais moi, je suis quelqu'un de plutôt optimiste. Je préfère voir les barrages à moitié pleins qu'à moitié vides. On a déjà prouvé depuis de nombreuses années, au sein de l'Etablissement, qu'on a réussi à s'adapter. Encore une fois, les visites de ces deux jours ont démontré toute la capacité de l'Etablissement, des personnels de l'Etablissement. On va continuer, on va y arriver, parce qu'aujourd'hui, l'EP Loire est indispensable dans le paysage ligérien. On a un Etablissement d'une taille très importante, qui inquiète peut-être, qui peut faire peur, mais je ne vois pas pourquoi.

Depuis 35 ans, on a démontré je ne veux quand même pas oublier que l'EPL a été créé par deux maires importants : Jean ROYER, maire de Tours ; et Jean AUROUX, maire de Roanne ; de sensibilités complètement opposées. Mais ils ont eu l'intelligence de créer cet établissement, donc on va tout faire et on fera tout pour continuer à faire du bon travail. Votre présence sur ces deux jours m'a vraiment réconforté, m'a montré l'importance d'être unis, même si parfois on se chamaille un petit peu entre l'aval, la Loire moyenne et l'amont. C'est normal aussi. Mais je crois que sur le fond, on est tous d'accord pour travailler tous ensemble et même, si parfois, que ce soit avec Cécile ou avec Nathalie ROUSSET - qui a eu un empêchement à la dernière minute, on se plaint un petit peu à l'amont mais on est au fond de nous-mêmes très heureux de pouvoir participer à la Loire moyenne et à l'aval pour que le fleuve Loire continue à avoir de l'eau. Je pense qu'il faut continuer dans cette optique-là et on va continuer à travailler tous ensemble parce qu'il n'y a que comme ça qu'on pourra en sortir. On est tous des élus responsables et c'est nous qui décidons autour de cette table. Ça c'est quand même important. Je le répète souvent, ce sont les élus qui délibèrent, qui votent, et qui font la politique de l'Etablissement. Ça c'est important.

INTERVENTION DE M. DE REDON

Est-ce que je peux rebondir sur ce que le Directeur a dit et sur ce que tu viens de dire ?

Je suis rentré à l'Etablissement en 2015, c'est mon premier mandat, et c'est vrai que j'ai découvert un bel outil qui nous permet de faire ensemble des choses qu'on ne pourrait pas faire tout seul, de mutualiser. Alors évidemment, c'est un outil qui coûte un peu d'argent. Je crois qu'on peut dire un peu, par rapport à tout ce qu'il peut apporter. Ce n'est pas très cher par rapport à un certain nombre de choses ou de politiques qu'on peut payer dans nos collectivités, qui coûtent beaucoup plus cher. Quand je suis arrivé, c'était une période un peu difficile où on nous demandait effectivement de baisser les cotisations. Et par rapport à ce débat d'orientations budgétaires, au bout d'un moment, c'est dommage d'avoir cet outil qui est en place et de le voir petit à petit s'effriter, parce qu'on doit faire des choix, comme le dit M. le Directeur, pour gagner un petit peu d'argent ici et là. Et puis on voit qu'au final, peut-être que les collectivités doivent passer par une autre porte et que ça coûte plus cher, en étant moins efficace. Et finalement, qu'on détricote cet outil-là au moment où on se rend compte qu'on va en avoir beaucoup plus besoin, avec les enjeux qui nous arrivent sur les questions de l'eau, de la prévention des inondations, des phénomènes extrêmes comme la sécheresse, etc.

Dans ma collectivité, j'ai senti une interrogation par rapport à ce qu'était un EPTB. On est tous ici, on voit ce que l'on fait, on voit ce que peut apporter l'Etablissement. M. le Directeur, vous êtes venu au Conseil départemental de Loir-et-Cher nous le présenter. Beaucoup d'élus l'ont découvert et cela a fait beaucoup de bien. C'est vrai que par rapport aux événements qu'on a connus, d'abord les inondations, il y a deux ans et demi, et puis maintenant la sécheresse, une sensibilisation même des élus qui ne sont pas spécialistes de ces questions-là commence à émerger. La question que je voulais poser par rapport à cela est : est-ce qu'il faut aller plus loin dans, je ne vais pas dire l'affaiblissement mais la réduction de notre capacité financière, ou est-ce qu'il ne faut pas profiter peut-être des événements pour essayer de remonter un petit peu - je dirais chacun d'entre nous dans nos collectivités, en tant que relais ? Et puis peut-être aussi la présidence, auprès des présidents de collectivités, en leur disant : « voilà, on a cet outil, aujourd'hui on a quand même fait beaucoup d'efforts. Est-ce que vous voulez prendre le risque de perdre cet outil alors qu'on va en avoir urgemment besoin sur des sujets très importants dans un futur très proche, ou est-ce qu'aujourd'hui, il y a une prise de conscience qui fait qu'on peut regarder vers l'avenir autrement qu'en disant on va couper ci on va couper ça, on va réduire telle compétence, parce que quand on voit les enjeux du changement climatique, que ce soit sur les inondations ou la sécheresse ? » Moi, je dois avouer que des orientations budgétaires comme ça au bout d'un moment, on commence à se poser des questions. Voilà, je pose juste une question par rapport à l'actualité. Est-ce que ce n'est pas le moment, peut-être, de remettre un fer au feu sur ces questions-là ? Après, la méthode pour le faire, je ne sais pas trop mais en tout cas, moi, dans ma collectivité, je sens l'émergence d'une sensibilité sur la question de l'eau qui, en 2014-2015, n'existait pas comme elle peut être prégnante aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. DUMON

Je voudrais savoir sur quelle base il y a eu cette coupure des fonds FEDER, parce que je n'arrive pas à comprendre, surtout compte tenu de la situation qu'on vient de décrire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le directeur

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour être très factuel, en tant que Directeur de l'Etablissement ayant déposé des demandes de subventions en temps et en heure, j'ai commencé dans le courant de l'été à m'étonner de ne pas avoir de réponse de qui que ce soit et j'ai fait en sorte que la question soit formulée plus précisément, afin de savoir si c'était simplement des retards administratifs, ce qu'on pouvait comprendre, parce qu'on a déjà plusieurs années de retard sur les paiements, ou si c'était quelque chose qui préfigurait une évolution. Les premiers éléments de réponse, on les a reçus vers la fin septembre. On a commencé à nous dire au téléphone que non, visiblement l'argent de l'Europe serait utilisé pour faire autre chose. Donc là, on s'est fait plus pressant dans les interrogations, en disant : « est-ce que vous pouvez nous confirmer ces choses-là, nous les écrire ? »

Il existe un comité qui s'occupe de ça, dans lequel siègent notamment l'Etat et la Région, autorité de gestion. A chaque fois, l'un et l'autre ont été mis dans la boucle, parce que quand on demandait à l'un, il nous disait c'est l'autre ; quand on demandait à l'autre il nous disait c'est l'un. Avant-hier, il nous a été indiqués qu'ils s'étaient réunis, et qu'il avait été considéré que ce que faisait l'Etablissement au niveau du bassin, n'était pas prioritaire et que tout un tas d'opérations devaient passer avant. Et que s'il restait quelque chose, ils le donneraient peut-être fin 2020. On attend les écrits maintenant, mais on s'interroge sur ce que devient un programme de bassin.

INTERVENTION DE M. DUMON

Dans ce cas-là, pourquoi on ne demanderait pas au Conseil régional - puisque c'est quand même eux qui gèrent en grande partie les fonds européens - de les rencontrer et de faire le point avec eux. C'est un peu ce que vous avez dit tout à l'heure. Et puis, compte tenu de la situation dramatique qu'on a connue encore cet été, je pense qu'on a des arguments pour les convaincre d'intervenir avec des fonds européens sur cette question. C'est ce que vous avez proposé un peu.

INTERVENTION DE M. DE REDON

Oui mais déjà, le problème fondamental, je crois, c'est quand tu ne sièges pas. On n'est quand même là ensemble pour discuter et échanger, et quand on a des partenaires qui ne sont jamais là, c'est compliqué.

INTERVENTION DE M. DUMON

Il faut prendre la formule de Lagardère : « On va y aller ! »

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce n'est pas pour se faire plaisir qu'on dit « on ne voit pas le bassin ». L'Etablissement public Loire, son intérêt à agir structurellement, stratégiquement, c'est celui de l'échelle de bassin. Le fait de perdre de vue ce qu'est le bassin et les services rendus à cette échelle, cela a une signification extrêmement lourde de conséquence. C'est-à-dire que si on continue comme ça, effectivement, c'est une parcellisation totale de l'action publique. Chacun fait son truc dans son coin et ça fini par coûter très cher. On va perdre en efficacité et en cohérence. Alors, si un problème se pose, il faudra se demander pourquoi on n'arrive plus à le résoudre.

INTERVENTION DE M. DUMON

Juste une proposition, M. le Président. Puisqu'on est réunis, tous, aujourd'hui, est-ce qu'on ne pourrait pas faire une adresse à partir de cette réunion, si on est tous d'accord, auprès des collectivités concernées ?

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Je suis Conseiller départemental depuis quelque temps. Dans le Puy-de-Dôme, on fait de gros efforts. On a d'autres bassins, il y a la Dordogne aussi, tout ça. Chaque fois, parce qu'on a des contraintes financières, il a été demandé de baisser. Moi je n'ai jamais soutenu qu'on baisse mais on ne peut pas demander d'augmenter. On a d'autres territoires aussi, on a des parcs, on applique les mêmes régimes. On a des problèmes de dépenses de fonctionnement qui sont incompressibles. En revanche, je soutiens qu'on ne baisse plus - ça je suis d'accord - mais on n'est pas dans une époque où on peut demander de remonter les cotisations sur le fonctionnement, quel que soit l'objet. Je ne mets pas du tout en cause les compétences de l'EPL, le travail qui est fait à l'EPL non plus. Je l'ai vu au fil des années. Mais ce n'est pas en augmentant les cotisations à l'EPL qu'on va résoudre les problèmes climatiques, non plus, il ne faut quand même pas exagérer. Il y a d'autres investissements à faire pour ça. Donc, moi je suis d'accord pour qu'on fasse une demande pour que ce soit maintenu au niveau où on est mais ne demandez pas d'augmenter, ça sera mal perçu.

INTERVENTION DE M. DUMON

On ne parle pas de la même chose. Moi, je parlais des fonds européens. Je demande que l'utilisation des fonds européens soit conforme à ce qui avait été décidé dans le programme qui avait été adopté au moment où on a obtenu ces fonds. C'est tout.

INTERVENTION DE M. COUTURIER

Je rejoins la préoccupation sur les fonds FEDER. On est tous à la même enseigne, on a aussi des fonds FEDER qui sont encore plus décalés dans le temps, c'est-à-dire qu'on a du mal à équilibrer un budget à l'année N puisque les fonds FEDER n'arrivent que deux ans après. On a des demandes qui sont rejetées, on ne sait pas pourquoi. Il y a effectivement un gros problème sur les fonds FEDER, on voit bien qu'il y a des directives qui viennent de plus haut. Je partage ce qu'a dit Louis DE REDON tout à l'heure sur la sensibilisation sur les questions de l'eau qui se développe quand même, auprès des élus. Tout le monde commence à comprendre que ça va être majeur pour nos territoires.

Alors, je n'ai pas de remarque à faire sur ce qui a été présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires parce que je considère que la gestion est quand même assurée au plus près et qu'il y a des efforts très importants qui sont faits. Mais on a des difficultés à gérer, toutes collectivités confondues - M. SAUVADE le disait tout de suite. Nous, la Métropole reverse à l'Etat. Vous savez qu'on a été plafonné, en tant que grande collectivité, à ne pas dépenser plus de 1,2% des dépenses de l'année précédente, sauf que le périmètre augmente et on a des contraintes à ce niveau-là. Donc les discussions sont impossibles. Bref, on doit rendre 3 M€ pour l'année 2018, par rapport à un dépassement cette année-là. Donc on a tous des contraintes et on essaie de les gérer. Donc moi je ne veux rien dire là-dessus.

J'avais le pouvoir de M. HERVOCHON, représentant le Conseil départemental de Loire-Atlantique, donc je vous fais part de sa position. Il vous a demandé à un moment donné de trouver des clés de répartitions nouvelles pour baisser la part des Départements. Il n'a pas eu d'écho de cela. Donc, je vous transmets sa demande mais je ne la partage pas si c'est pour faire payer plus cher les EPCI.

Et sur ce, je pars à la gare pour voir si je peux rentrer à Nantes. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. COUTURIER.

Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier : quand on demande des cotisations, c'est toujours compliqué mais demain, quand il y aura des inondations, quand il y aura des sécheresses fortes, malheureusement on se retournera vers les collectivités et là on donnera. Nous encore, le Département, pour la sécheresse, pour les agriculteurs, on donne.

INTERVENTION DE M. DE REDON

On a voté 500.000 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

500.000 €.

Pour les inondations : demain, s'il y a de fortes inondations, même s'il n'y a pas d'argent, je suis sûr que même le Puy-de-Dôme en trouvera, si demain Clermont-Ferrand est sous les eaux.

On est dans un pays où on préfère guérir que prévenir, moi je trouve que c'est dommage. Encore une fois, on ne parle pas d'augmenter mais... et puis vous avez fait référence aux parcs, nous aussi on a des parcs dans notre Département, mais les parcs, ils n'ont pas fait -30% ; pendant qu'on faisait -30%, ils ont peut-être continué à augmenter. Donc c'est un peu ce que je disais tout à l'heure, soyons aussi un peu indulgents avec les bons élèves parce que maintenant on dit « on ne bouge plus, plus personne, plus rien, sauf que nous on a fait -30. Demandons aux parcs de faire -30%. Je ne vois pas pourquoi ils ne le feraient pas. Nous on l'a fait, donc ils doivent être capables de le faire. Vous voyez ce que je veux dire aussi un petit peu.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Les parcs ils ont fait quelques efforts aussi, par la force. On les a forcés un petit peu. Les autres partenaires, les Régions aussi, elles ont forcé. Enfin, chez nous, en tout cas.

Au niveau des Départements, je rappelle simplement, il y a peu de temps, un an, peut-être il y a quelques années, il y a des Départements qui demandaient à sortir de l'Etablissement, parce que ça coûtait trop cher. Donc on ne va pas leur augmenter la taxe maintenant - il y a beaucoup de risques-, et il y avait notamment la Loire-Atlantique quand même. C'était un des premiers. Parce qu'ils avaient trop d'habitants, donc ça faisait trop cher.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Quand on voit la Loire-Atlantique, aujourd'hui peut-être le Département le plus dynamique de France, quand on voit ses budgets. Il y a sûrement d'autres Départements - et je crois que le Puy-de-Dôme peut être le cas, il y a l'Allier aussi - qui ont plus de difficultés que la Loire-Atlantique.

INTERVENTION DE M. SAUVADE

Il ne faudrait pas qu'on continue, ou qu'on insiste à demander des efforts encore plus importants à nos petits territoires avec peu d'habitants, sur lesquels on préserve la ressource, on fait des efforts à tous points de vue pour qu'en aval vous retrouviez des quantités, d'une part, mais des qualités d'eau. Il ne faudrait surtout pas qu'on se retourne encore une autre fois sur ces Départements qui aujourd'hui ont fait beaucoup, beaucoup, d'efforts et même de la restriction, pour conserver les quantités en aval.

Si c'est pour faire encore plus d'efforts pour que l'estuaire ait beaucoup de ressources et de quantité d'eau, on y veillerait.

INTERVENTION DE M. DE REDON

C'est vrai que cette notion de solidarité territoriale est importante et que quand on est plus loin - je suis du Loir-et-Cher - on n'a pas forcément conscience effectivement de cette solidarité que vous nous témoignez. En tout cas, on essaiera d'être le meilleur relais pour sensibiliser les collègues à cela.

Je rejoins tout à fait ce que disait le Président sur la question du curatif et du préventif.

Je veux juste donner un exemple : le Loir-et-Cher
- 2015, sécheresse, on met 300 k€ pour les agriculteurs ;
- 2016, inondations, on met 1,2 M€ sur la table pour les sinistrés ;
- 2019, sécheresse, on remet 500 k€ pour les agriculteurs.

Ça veut qu'en 5 ans, on a mis 2 M€ en curatif.

Dans la même période, si on fait le cumul de nos cotisations à l'EP Loire, on est à un peu moins de 0,5 M€.

Ça veut dire qu'en 5 ans, de manière ponctuelle sur des événements climatiques qui sont amenés à être de plus en plus fréquents, on a mis 4 fois plus dans le curatif que dans le préventif.

Voilà, pour relativiser. C'est juste pour illustrer le propos d'un point de vue strictement financier.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est d'accord sur le fond mais il faut aussi au bout d'un moment faire attention parce qu'on pourrait le regretter. Mais on sait en effet qu'il y a des difficultés et, encore une fois, on y fait attention en ne proposant pas d'augmentation des cotisations, ce qui est un effort très très important.

M. DUMON, votre proposition m'intéresse. Je ne sais pas si tout le monde est d'accord autour de la table. Je ne sais pas si on fait ça sous forme de motion, sous forme de courrier ? De courrier.

Vous me donnez un mandat. Ce sera encore plus fort, si j'ai l'ensemble du Comité. Ce sera plus fort que tout seul.

Merci M. DUMON pour votre proposition.

Tout le monde est d'accord ?

Très bien. Merci.

Est-ce qu'il y a un vote sur ce débat ? Non ? On prend acte qu'il y a eu débat. Donc tout le monde a voté !

20. Questions diverses

On a une question diverse. Justement, on se retrouve un peu avec nos problèmes de trésorerie par rapport à notre cher ami, le saumon. Aujourd'hui, il nous manque de l'argent.

C'est dommage, Nathalie ROUSSET, qui suit ce dossier avec la Haute-Loire, n'est pas là.

Donc, il nous manque de l'argent. Le dossier fait en tout 443.838 €. L'Etablissement met 25.000 €. On ne pourra pas aller au-delà, c'est déjà beaucoup plus, d'autant plus qu'on porte tout le dossier. On avait proposé que ce soit le Département de la Haute-Loire qui mette 53.000 € mais je n'ai pas de retour. Il faut être clair : malheureusement, si on ne trouve pas cet argent, on ne lance pas l'opération. Si le dossier n'est pas bouclé, ça va nous retomber dessus et il est hors de question pour nous de mettre 1 € de plus que nos 25.000 €.

Je rappelle, il y a :

- 160.000 € du FEDER
- 133.000 € de l'Agence de l'eau
- 25.000 € de l'Etablissement public Loire
- 50.000 € d'EDF
- 10.000 € de la Fédération des pêcheurs de la Haute-Loire
- 12.500 € de la Fédération Nationale de la Pêche en France

Et donc, il manque un peu pour boucler le dossier, qui a déjà été bien diminué - on était autour de 600.000 € -, pour descendre à 443.868 €.

Si jamais on arrêta cette opération, je pense que ça va faire du bruit, parce que le saumon est important.

C'est dommage que Nathalie n'ait pas pu venir.

INTERVENTIONS [INAUDIBLES]

INTERVENTION DE M. FRECHET

On fait en sorte que Poutès soit transparent. Si demain, il n'y a plus de saumons, ce serait dommage. Je crois qu'EDF va l'avoir en travers !

INTERVENTION [INAUDIBLE]

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour la notification, pour pouvoir faire les opérations, c'est normalement à la fin de ce mois-ci. C'est pour cela que les confirmations de financement étaient attendues pour le début de l'été.

Si on devait renoncer, on prend le risque de déboucher sur une année blanche, et là ça devient quelque chose de problématique.

En tous les cas, c'est le Président qui signe.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne signerai pas tant qu'on n'aura pas l'accord écrit.

C'est normal. Vous l'avez vu, nos ressources sont très faibles et on ne peut pas prendre le risque de dépasser notre montant prévu.

J'appellerai Nathalie dès ce soir. Elle devait être là, elle nous aurait expliqué, mais elle a eu un empêchement de dernière minute.

Le saumon compte sur vous.

On a épuré l'ordre du jour. Est-il ce qu'il y a une demande de prise de parole ?

Il est 16h25.

Merci encore à tous pour votre ponctualité et la qualité des débats.

Et bon retour.